



COMMUNE DE MIREPOIX SUR TARN

Analyse Financière
Prospective

2020-2025

Novembre 2020

Nathan PÉRIÉ

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Réalisée sur la période 2020-2025, l'analyse prospective permet de mesurer l'équilibre financier à venir d'une collectivité. Elle met en évidence les marges de manœuvre susceptibles d'être dégagées en fonction des priorités définies par les élus et de la programmation pluriannuelle des investissements. Pour la commune de Mirepoix sur Tarn, au regard de l'analyse rétrospective précédemment réalisée, l'objectif est de retrouver une section de fonctionnement équilibrée tout en dégageant des marges de manœuvre pour subvenir aux besoins d'investissement courant

L'analyse présentée ci-après a été menée à partir des hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes établies lors de la réunion de cadrage organisée le 9 octobre dernier durant laquelle, des éléments rétrospectifs ont été présentés *[voir diapositives n°11 à 29]*

La prise en compte des hypothèses de cadrage de la collectivité permet d'établir une simulation prospective, dénommée scénario de référence, dont l'observation des résultats amène à apprécier l'équilibre financier à moyen terme de la collectivité *[voir diapositives n°30 à 38]*

Ce diagnostic conduit, le cas échéant, à la proposition de nouveaux scénarios pour évaluer les conséquences financières et fiscales résultant des différents arbitrages opérés, dans le respect des contraintes budgétaires et prudentielles qui régissent l'établissement des budgets locaux *[voir diapositives n°39 à 44]*

COMMUNE
DE MIREPOIX SUR TARN

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SOLDES D'ÉPARGNE

*Cas d'une épargne nette
positive*

L'EXCÉDENT BRUT COURANT

**Excédent brut
courant**



Charges de
fonctionnement courant

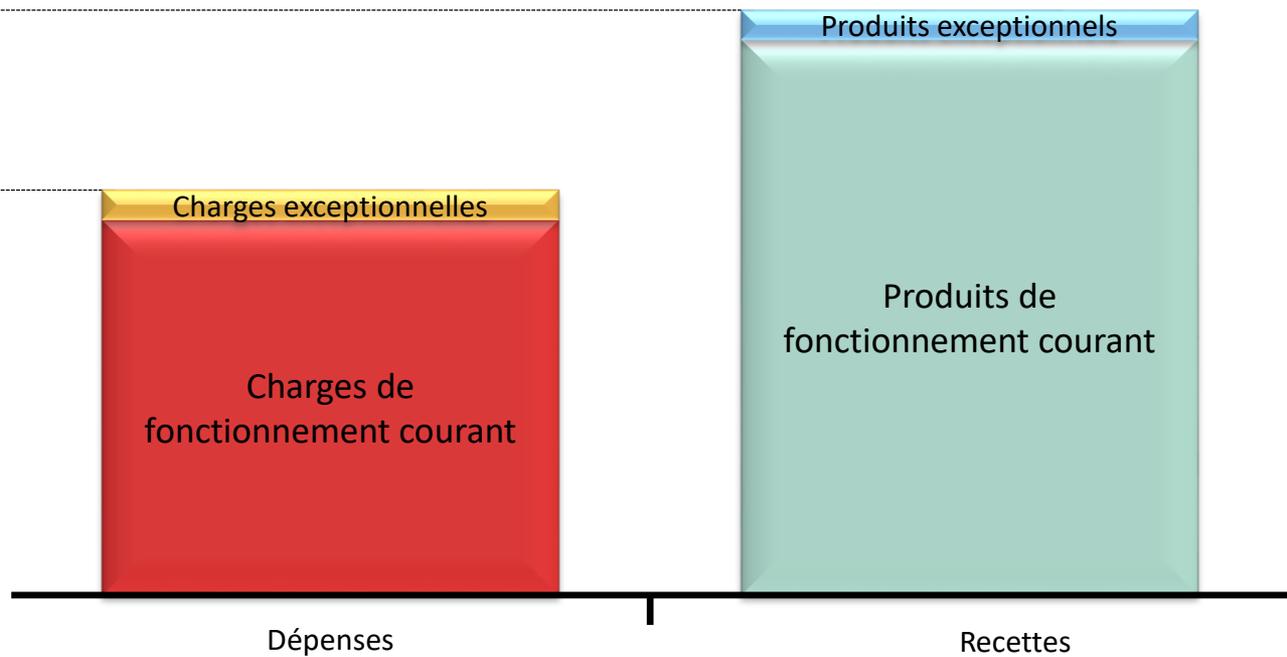
Dépenses

Produits de
fonctionnement courant

Recettes

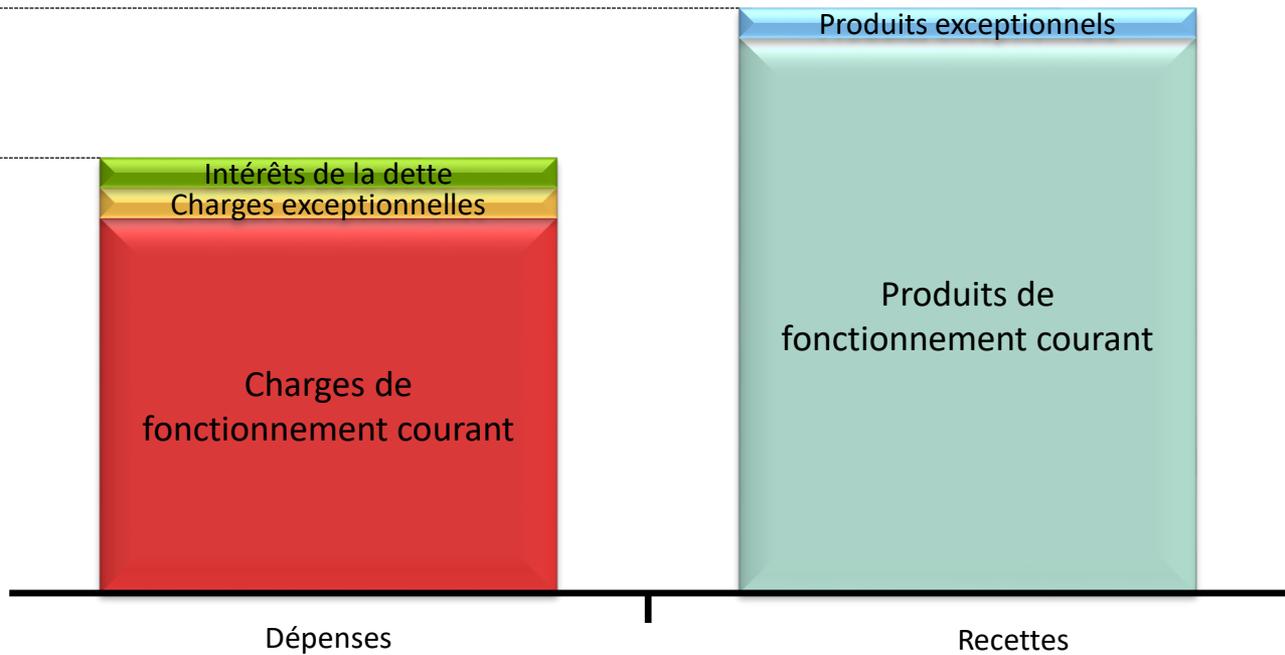
L'ÉPARGNE DE GESTION

Epargne de gestion



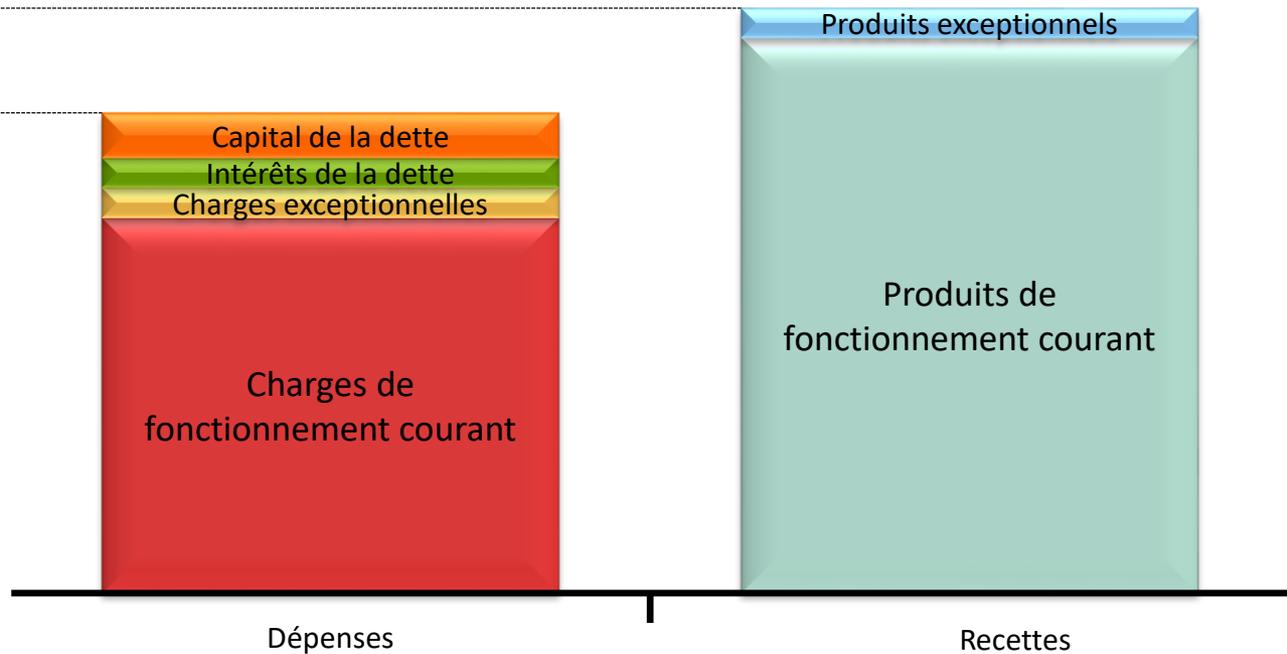
L'ÉPARGNE BRUTE

Epargne brute

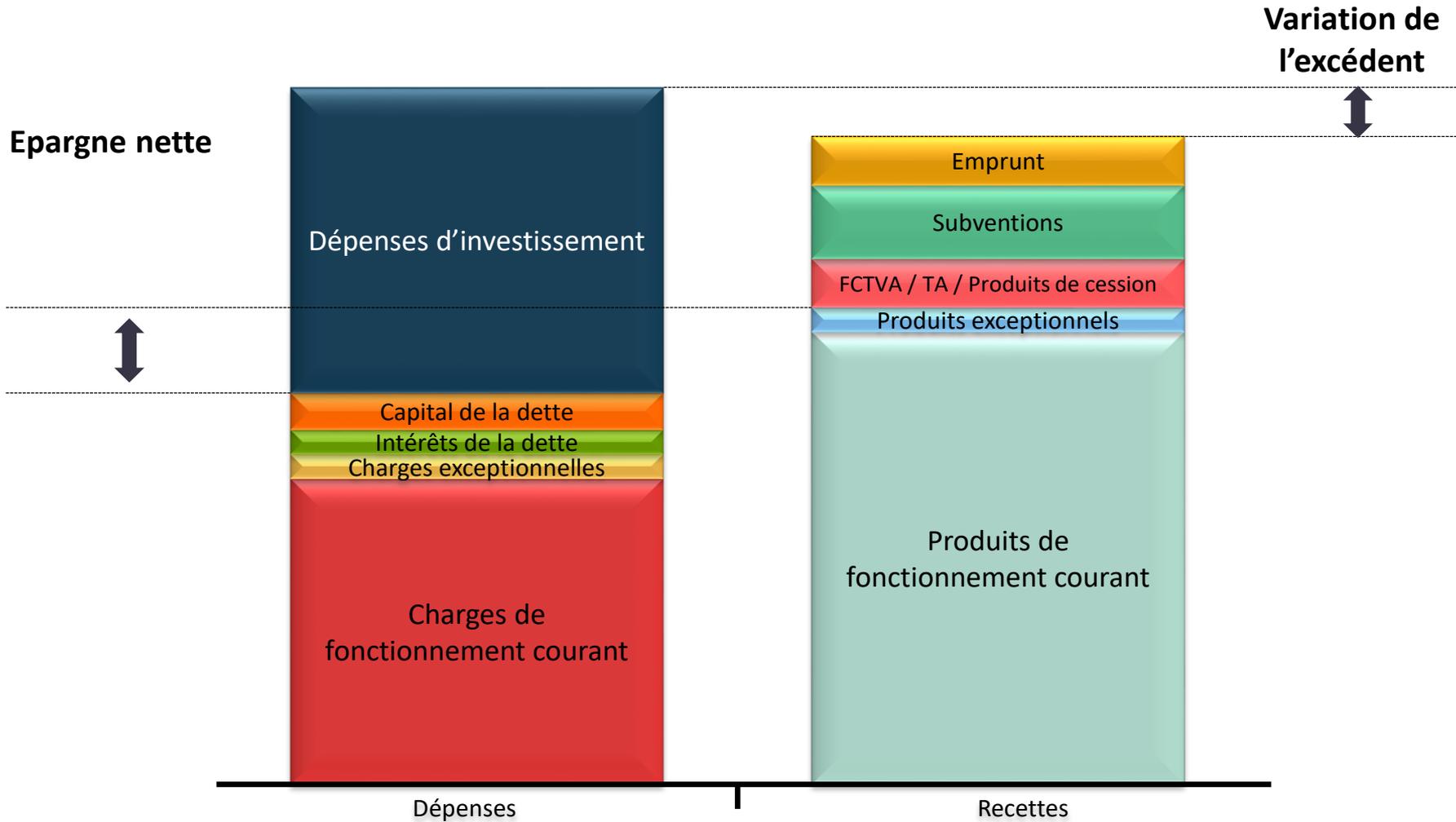


L'ÉPARGNE NETTE

Épargne nette = capacité d'autofinancement de l'investissement



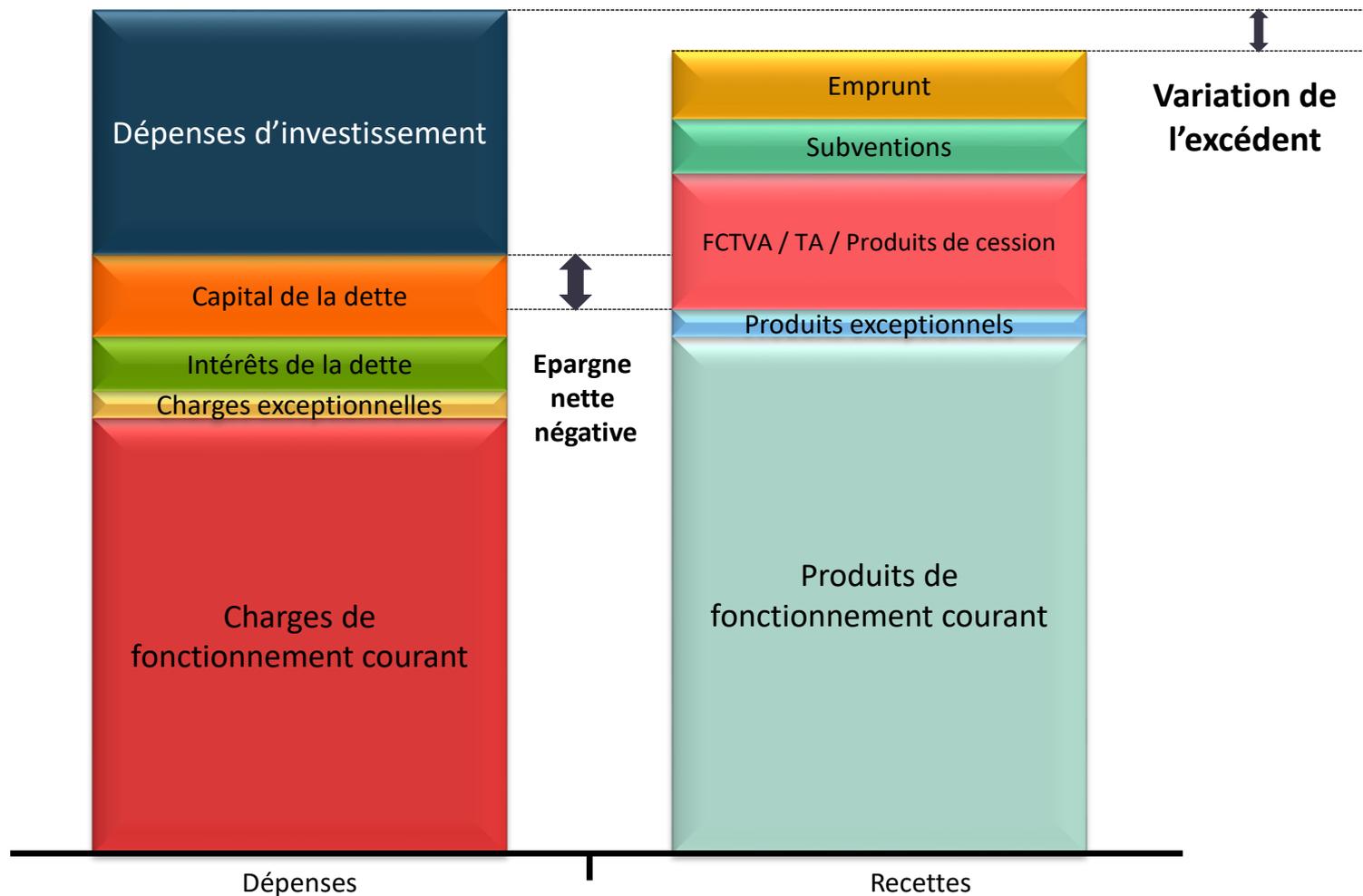
LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SOLDES D'ÉPARGNE

*Cas d'une épargne nette
négative*

LE FINANCEMENT DU DÉFICIT D'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT



COMMUNE DE MIREPOIX-SUR-TARN

Hypothèses du scénario de référence

Indicateurs économiques : données nationales

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
Inflation budgétaire*	0,99%	0,90%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Taux d'actualisation TH	1,16%	2,20%	0,90%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Taux d'actualisation FB et FNB	1,20%	2,20%	1,20%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Taux d'actualisation FB (ind.) et CFE	1,03%	0,93%	1,17%	1,17%	0,97%	1,00%	1,00%	1,00%
Evolution DGF LF	-0,01%	-0,02%	-0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

() s'applique aux charges de fct hs intérêts et au produits de fct divers*

Les hypothèses d'évolution retenues dans le cadre de cette étude, sont présentées en évolution nominale c'est-à-dire qu'elles intègrent l'évolution de l'inflation estimée à 1% sur la prospective

1.1 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTÉRÊTS - *HYPOTHÈSES*

▪ CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (chap. 011)

▪ *Entretien de bâtiments et de voirie :*

2019 : 2,8 K€ (-16,6%)

2020-2025 : montant maintenu à 3 K€ par an (*travaux courants de voirie à effectuer*)

▪ *Solde :* **2019 :** 161,5 K€ (+13%)

2020 : 117 K€ (-27,6%) *en raison d'efforts très importants sur de nombreux postes de dépenses (électricité, achats courants, carburant, petit équipement, ...)*

2021 : 120 K€ (*suppression des frais de formation de l'agent de police municipale et augmentation des frais d'entretien*)

2022-2025 : augmentation de +5K€ par an pour atteindre 140 K€ en fin de période

▪ CHARGES DE PERSONNEL (chap. 012)

2019 : 208 K€ (+5,5%)

2020 : 240 K€ (+15,2%) : *rupture conventionnelle du contrat de l'agent de police municipale donnant lieu à 30 K€ d'indemnités*

2021 : 185 K€ (-22,9%) : *versement d'allocations de retours à l'emploi (15 K€) à l'ancien agent de police municipale compensé par l'économie réalisée par son départ (-40 K€) et par la reprise par la CC Val'Aïgo d'un agent d'entretien suite à un transfert de compétence*

2022-2025 : +1,8% par an *au titre de l'évolution des carrières*. Ce poste atteint 198,6 K€ en fin de prospective.

▪ CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap. 67)

2020-2025 : 1 K€ en 2020 et évolution de +1% par an

▪ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chap. 65)

2019 : 451 K€ (+14,6 %) ; **2020 :** 391 K€ (-13,3 %)

▪ *Indemnités et cotisations élus :* 35,5 K€ en **2019**, augmentation de 1% par an sur la période

▪ *SDIS :* 7,5 K€ en **2019**. Evolution à hauteur de l'inflation les **années suivantes**

▪ *Contributions aux organismes de regroupement (SDEHG, SIAH, SIGEP, ...)* : 4,4 K€ en **2019**, 10 K€ en **2020**, 21 K€ en **2021** (*remboursement frais police municipale n-1*), 8,6 K€ les **années suivantes**

▪ *Subventions aux associations :* 8,5 K€ en **2019**

Montant revu à la baisse en **2020** à hauteur de 1,1 K€
2021 : 3 K€ **2022-2025 :** augmentation d'1K€ par an

▪ *Autres contributions (65548) :* 88 K€ en **2019** *au titre de remboursement d'opérations de voirie réalisées par la CC Val'Aïgo*. **2020 :** 40 K€ **2021-2025 :** 20 K€ par an

▪ *Contributions SIGEP :* 304 K€ en **2019**

2020 et **2021 :** 295 K€ par an *en raison d'efforts de réduction des coûts de fonctionnement*

2022-2024 : augmentations successives de +5 K€, +10 K€ et +5 K€ **2025 :** 315 K€

▪ ATTÉNUATIONS DE PRODUITS (chap. 014)

▪ *Attribution compensation versée :* 21 K€ en **2019**
2020-2025 : montant maintenu à 21 K€ par an

▪ *Contribution FPIC :* 8 K€ en **2019**, voir diapositive 17

1.1 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTÉRÊTS - MONTANTS

➤ Des charges de fonctionnement hors intérêts qui s'élèvent à 906 K€ en **2019** (+66 K€). Elles atteignent 824 K€ en **2025**, soit une diminution de 82 K€ sur 6 ans (-13,7 K€ en moyenne annuelle)

Montants en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges fct. Courant strictes	823 466	751 042	692 523	694 787	714 602	729 472	739 397
Charges a caractère général (011)	164 305	120 000	123 000	128 000	133 000	138 000	143 000
Entretien bâtiments et voirie (615221/615231)	2 756	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Solde charges à caractère général	161 550	117 000	120 000	125 000	130 000	135 000	140 000
Charges de personnel (012)	208 340	240 000	185 000	188 330	191 702	195 124	198 598
Autres ch. de gestion courante (65)	450 820	391 042	384 523	378 457	389 900	396 348	397 800
Elus	35 543	35 898	36 257	36 620	36 986	37 356	37 729
Service incendie	7 469	7 544	7 619	7 695	7 772	7 850	7 928
Contributions organismes de regroupement	4 405	10 000	21 147	8 642	8 642	8 642	8 642
Subventions associations	8 528	1 100	3 000	4 000	5 000	6 000	7 000
Autres contributions (65548)	88 213	40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Subvention fonctionnement SIGEP	304 716	295 000	295 000	300 000	310 000	315 000	315 000
Solde aut. ch. de gestion courante	1 946	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Atténuations de produits (014)	82 356	82 052	82 116	82 802	82 902	83 025	83 102
Attribution de compensation versée	21 031	21 031	21 031	21 031	21 031	21 031	21 031
Prélèvement FNGIR	52 976	52 976	52 976	52 976	52 976	52 976	52 976
Contribution FPIC	8 349	8 045	8 109	8 795	8 895	9 018	9 095
Charges de fonctionnement courant	905 822	833 094	774 640	777 589	797 504	812 497	822 499
Charges exceptionnelles larges (67)	-	998	1 008	1 018	1 028	1 039	1 049
Charges de fct hors intérêts	905 822	834 092	775 648	778 607	798 532	813 536	823 549

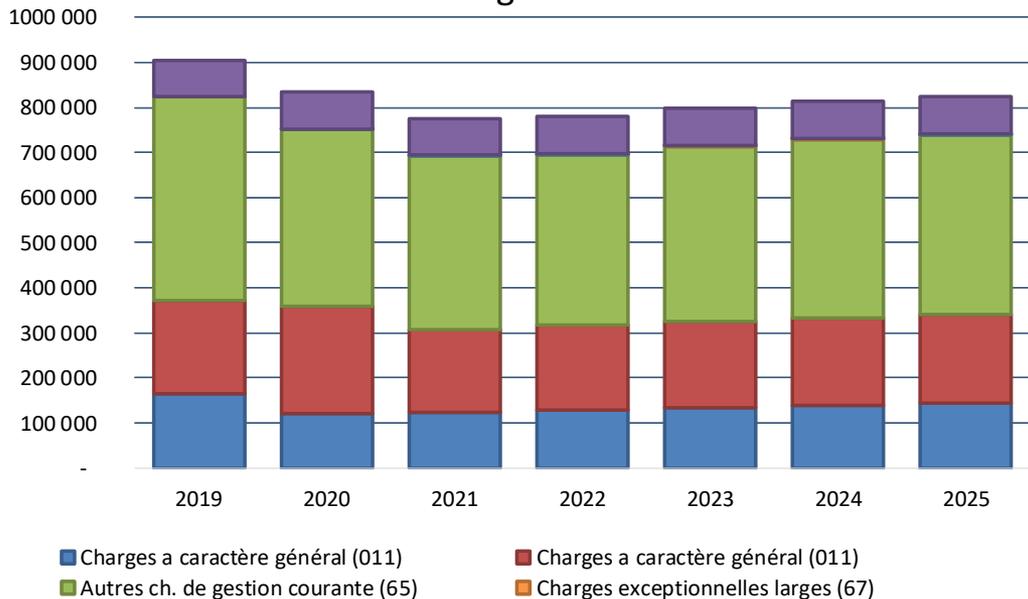
1.1 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT – ÉVOLUTION NOMINALE

➤ Les charges de fonctionnement courant sont marquées par une sensible baisse de -8% en 2020. Elles poursuivent leur importante diminution en 2021 (-7%) avant de progresser par la suite à un rythme irrégulier (entre +0,4% et +2,6%). Globalement, les dépenses de fonctionnement hors intérêts enregistrent une baisse annuelle moyenne de -1,6% sur la période 2019-2025

Evolution nominale	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
Charges fct. Courant strictes	-1,8%	-8,8%	-7,8%	0,3%	2,9%	2,1%	1,4%
Charges a caractère général (011)	-2,3%	-27,0%	2,5%	4,1%	3,9%	3,8%	3,6%
Entretien bâtiments et voirie (615221/6)	1,4%	8,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde charges à caractère général	-2,4%	-27,6%	2,6%	4,2%	4,0%	3,8%	3,7%
Charges de personnel (012)	-0,8%	15,2%	-22,9%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%
Autres ch. de gestion courante (65)	-2,1%	-13,3%	-1,7%	-1,6%	3,0%	1,7%	0,4%
Elus	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Service incendie	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Contributions organismes de regroupement	11,9%	127,0%	111,5%	-59,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Subventions associations	-3,2%	-87,1%	172,7%	33,3%	25,0%	20,0%	16,7%
Autres contributions (65548)	-21,9%	-54,7%	-50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Subvention fonctionnement SIGEP	0,6%	-3,2%	0,0%	1,7%	3,3%	1,6%	0,0%
Solde aut. ch. de gestion courante	-4,2%	-22,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de produits (014)	0,2%	-0,4%	0,1%	0,8%	0,1%	0,1%	0,1%
Attribution de compensation versée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Prélèvement FNGIR	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Contribution FPIC	1,4%	-3,6%	0,8%	8,5%	1,1%	1,4%	0,9%
Charges de fonctionnement courant	-1,6%	-8,0%	-7,0%	0,4%	2,6%	1,9%	1,2%
Charges exceptionnelles larges (67)	s.o.	s.o.	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Charges de fct hors intérêts	-1,6%	-7,9%	-7,0%	0,4%	2,6%	1,9%	1,2%

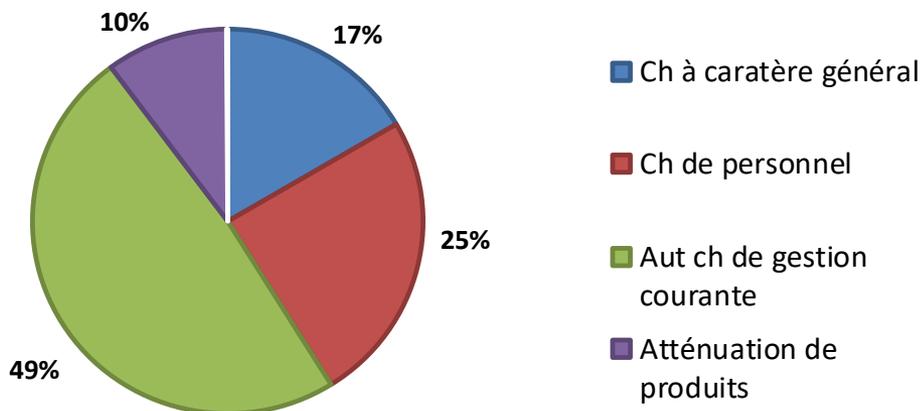
1.1 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT – STRUCTURE

Structure des charges de fonctionnement



➤ En moyenne, près de la moitié des charges de fonctionnement projetées sur la période sont imputées au chapitre « charges à caractère général » (65). A noter qu'au sein de ce chapitre, les seules charges résultant de la participation aux frais de fonctionnement du SIGEP représentent en moyenne 37% des dépenses de fonctionnement de la commune

Charges de fonctionnement cumulées (2019-2025)



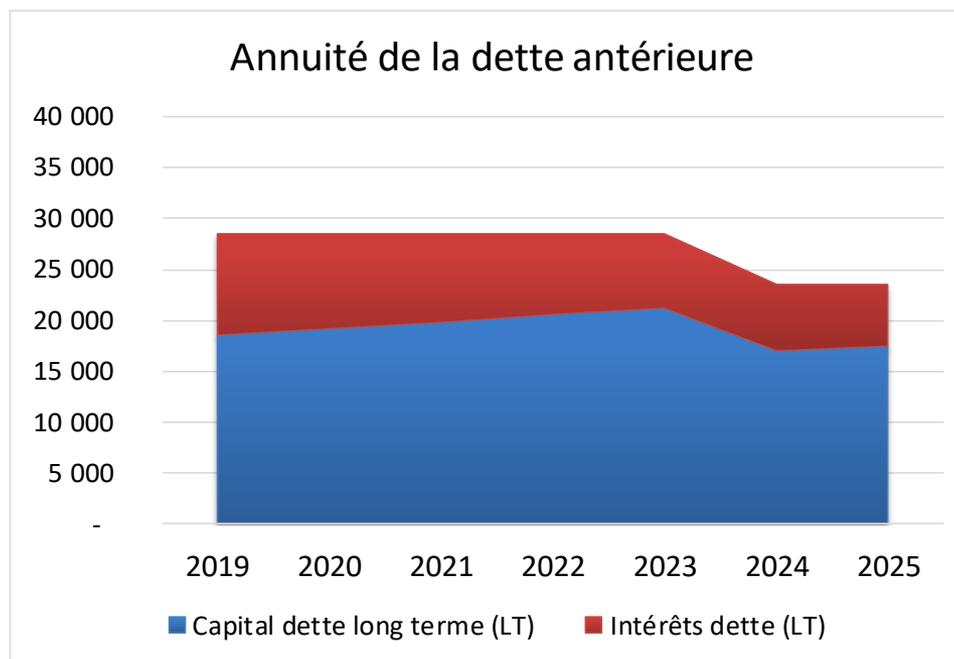
➤ Par ailleurs, les charges de personnel (012) les charges à caractère général (011) et les atténuations de produits (014) représentent en moyenne respectivement 25%, 17% et 10% de la structure des dépenses de fonctionnement

1.2. L'ANNUITÉ DE LA DETTE

Montant de l'annuité de la dette antérieure

Annuité en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital dette long terme (LT)	18 572	19 202	19 855	20 531	21 232	16 995	17 505
Intérêts dette (LT)	9 915	9 285	8 632	7 956	7 256	6 530	6 020
Annuité totale	28 487	23 526	23 526				

Suite au dernier emprunt réalisé, l'annuité remboursée par la commune s'élève à 28 K€ de **2019** à **2023**. A compter de **2024**, elle bénéficie d'un profil d'extinction de dette légèrement favorable (-5 K€) : fin de l'emprunt portant sur l'achat du terrain de l'école



Les autres emprunts nécessaires, le cas échéant, au bouclage de l'étude seront simulés sur une durée de 15 ans à un taux de 2% de **2020** à **2023**, 2,5% pour **2024** et **2025**

1.3. LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – CONTRIBUTION ET ATTRIBUTION

L'ensemble intercommunal (EI = EPCI + communes membres) auquel appartient la commune de Mirepoix était à la fois contributeur et bénéficiaire d'un reversement au titre du FPIC. La contribution se maintient sur l'ensemble de la période prospective tandis que l'attribution a pris fin en 2017

- Sont contributeurs au FPIC, les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est plus élevé que 90% de la moyenne nationale. La contribution de l'EI est calculée grâce à un indice synthétique composé pour 75% de l'écart au potentiel financier agrégé par habitant et pour 25% de l'écart au revenu moyen par habitant

- Sont éligibles au reversement du FPIC, 60% des EI classés selon un indice synthétique composé à 60% du revenu par habitant, à 20% du potentiel financier agrégé par habitant et à 20% de l'effort fiscal agrégé. Ils doivent également avoir un effort fiscal supérieur à 1. A compter de 2017, l'ensemble intercommunal n'est plus éligible à l'attribution. La recette reçue par la commune en 2017, 2018, 2019 et 2020 correspond à l'attribution d'une garantie de sortie dite en « sifflet » sur quatre exercices (90% du montant reçu au titre de l'année n-1 la première année, puis 80% la deuxième, 75% la troisième et, enfin, 50% la dernière année)

Pour information, L'EI est classé au rang 770 en 2020. Pour information, le dernier EI éligible est classé au rang 745

La contribution versée et la recette perçue sont ensuite réparties entre l'EPCI et ses communes membres selon la répartition de droit commun (modalité retenue par l'EPCI), soit en fonction du coefficient d'intégration fiscale puis, entre les communes membres, en fonction des potentiels financiers par habitant et de la population

Attribution du FPIC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Attribution brute de l'EI	-	-	-	-	-	-	-
Attribution commune de droit commun	-	-	-	-	-	-	-
<i>Garantie de sortie</i>	299 520	149 760	-	-	-	-	-
Attribution effective	17 064	8 266	-	-	-	-	-
Variation attribution effective en %	s.o.	-52%	-100%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Contribution du FPIC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contribution brute de l'EI	358 068	338 008	343 892	372 958	377 203	382 429	385 694
Contribution commune de droit commun	358 067	341 163	343 892	372 958	377 203	382 429	385 694
Part de l'attribution brute	2,33%	2,36%	2,36%	2,36%	2,36%	2,36%	2,36%
Attribution effective	8 349	8 045	8 109	8 795	8 895	9 018	9 095
Variation contribution effective en %	s.o.	-3,6%	0,8%	8,5%	1,1%	1,4%	0,9%

Attention : les montants estimés à compter de 2021 sont à apprécier avec prudence au vu du nombre des critères utilisés pour apprécier l'éligibilité à ce fonds

1.5 LA FISCALITÉ (1/5)

Focus sur la réforme de la Taxe d'Habitation

Appliquée dès 2020 aux contribuables sous conditions de ressources, la suppression de la TH sur les résidences principales ne sera effective qu'à compter de 2021 pour les collectivités locales

En 2020, les communes continueront de percevoir un produit de TH composé de deux fractions spontanées perçues sur les *résidences secondaires (RS)* et sur les *résidences principales (RP) des contribuables non dégrévés*, égales au produit des bases 2020 par le taux de 2019 (gel du taux de TH en 2020). S'ajoute à cela, une troisième fraction pour les *RP des contribuables dégrévés*, dont le produit à percevoir correspondra aux bases 2020 multipliées par le taux de 2017 (perte du produit TH lié à l'augmentation des taux entre 2017 et 2019). Seul le taux de TFPB a pu être augmenté

En 2021, les communes ne percevront plus de TH sur les RP. Elles seront compensées par le transfert de la *taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)* du département. Le nouveau taux de TFPB de la commune sera égal à la somme des taux départemental et communal. Les bases communales seront réajustées selon les exonérations pratiquées par le département et la commune. Les communes continueront de percevoir le produit de TH sur les résidences secondaires

Le produit issu du transfert de TFPB pourra être différent du produit de TH qu'aurait perçu la commune hors réforme. Le delta observé sera donc, selon les cas, intégralement compensé (si la commune est sous-compensée) ou intégralement écrêté pour un gain supérieur à 10 000 € (si la commune est surcompensée). Ce montant de compensation ou d'écrêtement sera indexé sur l'évolution des bases nettes de FB relevée sur la commune (évolution physique et actualisation forfaitaire)

L'exonération de foncier bâti de 2 ans appliquée aux constructions nouvelles redevient automatique à compter de 2021. Les communes pourront délibérer sur un pourcentage d'exonération avant le 1^{er} octobre 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022. Elles ne pourront agir sur le taux de *TH sur les RS* qu'à compter de 2023 et/ou instituer une *TH sur les logements vacants (THLV)* qu'à condition d'avoir délibéré avant le 1^{er} octobre 2022

ESTIMATION POUR LA COMMUNE DE MIREPOIX – FISCALITÉ (2/5)

❑ 2020 : estimation du produit TH attendu sur les résidences principales (RP)

	2017	2018	2019	2020
Base nette TH Rés. Principales (RP)	970 844	1 026 595	1 143 364	1 138 040
Taux TH	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%
Produit spontané TH sur RP	242 517	256 443	285 612	284 282
Dont produit issu de la hausse des taux	-	-	-	-
Produit corrigé TH sur RP perçu en 2020				284 282

Bases prévisionnelles TH sur les résidences principales 2020

❑ 2021 : mise en jeu de la réforme

- Le calcul des éléments de référence 2020

Produit TH/RP commune de référence	2020	
Produit TH sur RP spontané	284 282	(1)
Compensation TH + Moy. 3 ans rôles sup.	18 020	
Produit TH sur RP de référence	302 302	

Produit FB département de référence	2020	
Bases FB avant réforme	656 058	(2)
Taux FB avant réforme	21,90%	
Compensation FB + Moy. 3 ans rôles sup.	109	
Produit FB large département de réf.	143 785	

Produit FB commune	2020	
Base FB	698 100	(3)
Taux FB	21,27%	
Compensation FB + Moy. 3 ans rôles sup.	830	
Produit FB large communal	149 316	

Base et taux réformés	2021	
Taux FB référence 2020 (com+dép.)	43,17%	(4)
Variable d'ajustement bases FB (com/dép)	-3,06%	
Base retraitée FB	694 301	

(3) Bases FB commune prévisionnelles 2020

(4) Base communale **théorique de référence**, retraitée des abattements départementaux et communaux

- (1) Montants communaux 2019 actualisés
 (2) Montants estimés par proratisation de l'enveloppe des compensations du Département

- Estimation du montant versé visant à compenser la perte de produit fiscal de la commune

	2021
Nouveau produit FB spontané	294 762
Compensation	159 407
Produit FB encaissé par la commune	454 169

1.5 LA FISCALITÉ (3/5)

Le produit fiscal résulte de la multiplication des bases nettes d'imposition par les taux votés

➤ **L'actualisation forfaitaire des bases*** (TH, FB, FNB) : fixée à 1,012 en 2018, à 1,022 en 2019, elle est de 1,012 pour le FB et 1,009 pour la THRP, elle est estimée à 1,01 chaque année jusqu'en 2024

➤ **L'évolution physique des bases nettes :**

- **2018 et 2019** : prise en compte des bases définitives
- **2020** : prise en compte des bases prévisionnelles (issues de l'état fiscal 1259 COM)
- **2021-2025** : les évolutions ont été déterminées en fonction des permis déposés en 2019 et en 2020 et des estimations données par les services sur les constructions nouvelles imposées à la TH et au FB. L'hypothèse retenue est la suivante : 4 logements achevés en 2021, 10 en 2022, 6 en 2023, 15 en 2024 et 10 en 2025 **

* *Indice fixé selon le mode de calcul introduit en LF pour 2017 : en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre 2018 par rapport à celui de 2017*

** *Ces données serviront également de référence pour la programmation de l'évolution de la population communale*

Bases nettes d'imposition	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette TH	1 143 364	1 159 000	21 169	21 381	21 595	21 811	22 029
Base nette FB	686 330	698 100	682 793	689 143	717 639	738 101	767 854
Base nette FNB	15 461	15 600	15 756	15 914	16 073	16 233	16 396

Evo. Physique bases nettes	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
Base nette TH	-48,7%	0,5%	-98,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Base nette FB	0,8%	0,5%	-3,2%	-0,1%	3,1%	1,8%	3,0%
Base nette FNB	0,0%	-0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Nota : la réforme de la TH prévoit la possibilité pour les communes, de moduler l'exonération de foncier bâti de 2 ans applicable à toute construction de locaux d'habitation. Elles ne pourront pas la supprimer (comme c'était le cas auparavant) mais auront la capacité de prendre une délibération avant le 1^{er} octobre 2021 pour réduire le taux d'exonération sur la commune, jusqu'à un minimum de 40 %. Cette modulation a été prise en compte dans l'analyse.

1.5 LA FISCALITÉ (4/5)

➤ **Les taux d'imposition** : à compter de 2021, la commune récupère le taux de foncier bâti du département, le scénario de référence ne prévoit aucune augmentation de taux sur la période

Taux d'imposition	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux TH	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%
Taux FB	21,27%	21,27%	43,17%	43,17%	43,17%	43,17%	43,17%
Taux FNB	162,10%	162,10%	162,10%	162,10%	162,10%	162,10%	162,10%

➤ **Produits fiscaux (3 taxes ménages) montants en € :**

Récapitulatif	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases TH	1 143 364	1 159 000	21 169	21 381	21 595	21 811	22 029
x Taux TH	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%
= Produit TH	285 612	289 518	5 288	5 341	5 394	5 448	5 503
Bases FB	686 330	698 100	682 793	689 143	717 639	738 101	767 854
x Taux FB	21,27%	21,27%	43,17%	43,17%	43,17%	43,17%	43,17%
+ Ajustement coefficient correcteur			159 407	160 890	167 542	172 319	179 266
= Produit FB	145 982	148 486	454 169	458 392	477 347	490 958	510 749
Bases FNB	15 461	15 600	15 756	15 914	16 073	16 233	16 396
x Taux FNB	162,10%	162,10%	162,10%	162,10%	162,10%	162,10%	162,10%
= Produit FNB	25 062	25 288	25 540	25 796	26 054	26 314	26 578
= Produit total	456 657	463 292	484 998	489 529	508 796	522 720	542 829
+ Rôles supplémentaires	40						
Contributions directes	456 697	463 292	484 998	489 529	508 796	522 720	542 829

➤ **Produits fiscaux 3 taxes ménages : évolution nominale**

Evo. Nominale des pdts fiscaux	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
Base nette TH	-48,2%	1,4%	-98,2%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Base nette FB	23,2%	1,7%	205,9%	0,9%	4,1%	2,9%	4,0%
Base nette FNB	1,0%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

1.4 LA FISCALITÉ (5/5)

❑ Compensations fiscales

Il s'agit des compensations versées par l'Etat en contrepartie des exonérations fiscales constatées en N-1. Elles concernent les allocations au titre des trois taxes ménages et celles relatives à l'ancienne taxe professionnelle, comprises désormais dans la « dotation unique spécifique » (DUS). Jusqu'en 2017, elles ont été utilisées comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée définie dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales

Depuis la loi de finances pour 2018, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) attribuée aux communes et EPCI, suite à la suppression de la taxe professionnelle, jouent désormais un rôle de variable

Encore non utilisée comme variable d'ajustement, la compensation TH disparaît à compter de 2021 avec la suppression de cette taxe. Plus exactement, elle sera intégrée dans le calcul du montant de « TH à compenser » (moyenne des compensations de TH de 2018 à 2020)

Compensations en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit TH	17 810	18 800	-	-	-	-	-
Produit FB	654	1 207	1 224	2 275	2 300	2 328	2 355
Produit FNB	3 258	3 246	2 805	2 805	2 805	2 805	2 805
Produit CFE/TP/CVAE							
Produit spontané total	21 722	23 253	4 029	5 081	5 106	5 134	5 160

1.7 LES DOTATIONS DE L'ETAT (1/2)

➤ La population DGF :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population recensée n-1	984	1 014	1 027	1 045	1 134	1 147	1 163
Variation de population n/n-1	30	13	18	89	13	16	10
Population totale	1 014	1 027	1 045	1 134	1 147	1 163	1 173
Résidences secondaires	8	8	8	8	8	8	8
Population DGF	1 022	1 035	1 053	1 142	1 155	1 171	1 181

La population légale 2017 en vigueur le 1^{er} janvier 2020 a été prise en compte. En **2021 et 2022**, compte tenu du décalage de 3 ans, l'évolution de la population Insee de la commune a été arrêtée sur la base des locaux nouvellement imposés en 2018 et 2019 (*état fiscal 1386 bis TH-K*). **A compter de 2023**, l'estimation résulte du nombre des logements attendus, sur la base d'un coefficient moyen d'occupation estimé à 2,6

La population DGF s'obtient en rajoutant à la population INSEE, le nombre de résidences secondaires (RS). Le chiffre recensé dans la fiche individuelle DGF 2020 de la commune est reporté sur toute la prospective

➤ Les critères physiques :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Superficie (ha)	546	546	546	546	546	546	546
Longueur voirie (m)	8 315	8 315	8 315	8 315	8 315	8 315	8 315
Revenu / habitants	13 187	13 939	14 106	14 274	14 445	14 617	14 792
Nombre d'enfants 3-16 ans	223	230	230	230	230	230	230
Nombre total de logements	407	441	441	441	441	441	441

S'agissant des autres critères physiques utilisés pour le calcul des dotations : la longueur de la voirie communale est maintenue à 8 315 mètres et le nombre d'enfants de 3 à 16 ans à 230 (*chiffres issus de la fiche individuelle DGF reconstituée de 2020*)

1.7 LES DOTATIONS DE L'ETAT (2/2)

➤ DGF (montants) :

Montants en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	73 477	74 417	75 722	82 250	83 205	84 383	85 120
Effet variation de population	2 165	940	1 305	6 528	955	1 178	737
Effet privt pour péréquation	-	-	-	-	-	-	-
Contribution au RFP	-	-	-	-	-	-	-
Effet CPS	-	-	-	-	-	-	-
Dotations d'aménagement	66 032	72 584	77 598	88 868	92 675	96 340	99 375
DSR fraction Péréquation	18 516	18 936	19 265	20 363	20 338	20 399	20 397
Dotation potentiel financier	8 029	8 175	8 409	9 459	9 523	9 644	9 698
Dotation enfants 3-16 ans	7 581	7 922	7 864	7 831	7 799	7 765	7 728
Dotation voirie	2 285	2 298	2 304	2 317	2 330	2 343	2 355
Dotation PFI superficiare	718	646	688	757	686	647	616
<i>Ajustement DSR péréquation</i>	<i>- 97</i>	<i>- 105</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
DSR fraction Cible	24 718	29 034	31 953	36 849	40 087	43 343	46 365
DSR fraction Bourg-Centre							
DNP	22 798	24 614	26 380	31 656	32 250	32 598	32 613
Part principale	22 798	24 614	26 380	31 656	32 250	32 598	32 613
Part majoration							
DGF	139 509	147 001	153 319	171 118	175 880	180 723	184 495

La **dotation forfaitaire** progresserait entre **2019** et **2025** sous l'effet de la croissance de la population.

En outre, la commune de Mirepoix sur Tarn est éligible à la **DNP** (*part principale*) car son potentiel financier par habitant est inférieur à 105% du potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate, conjugué à un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate. Cette dotation augmente de 8 K€ entre **2020** et **2025** sous l'effet de l'augmentation de l'écart à la moyenne

Elle est également éligible à deux des trois fractions de la **DSR**. Elle perçoit à la *fraction péréquation* car son potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des autres communes appartenant à la même strate démographique. Cette part de DSR augmente très légèrement sur la prospective. Elle est aussi éligible à la *fraction cible*, car elle fait partie 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions de la DSR classées en fonction d'un indice synthétique. Cette part augmente nettement (+15 K€ entre **2020** et **2025**) sous l'effet du dynamisme des valeurs de points fixées par l'Etat

Compte tenu des hypothèses (fiscalité, population,...) la DGF devrait augmenter de près de 37,5 K€ entre **2020** et **2025**, soit une croissance de 25,5%

1.6 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - *HYPOTHÈSES*

▪ PRODUITS DES SERVICES (chap. 70)

2019 : 25,9 K€

2020 : 15,9 K€

- *Redevances à caractère culturel* : 7 K€ en 2019 (*entrées au festival de théâtre organisé par la commune*). Aucune recette n'est prévue sur la période 2020-2025
- *Redevances à caractère de loisir* : 1 K€ en 2019 et aucune recette à compter de 2020
- *Locations diverses (locations de salles communales)* : 3,1 K€ en 2019, aucune recette en 2020 et 2021, 3 K€ par an de 2022 à 2025
- *Solde (loyer Poste, RODP, concession cimetières,...)* : 14,6 K€ en 2019, montant maintenu sur l'ensemble de la période

▪ IMPÔTS ET TAXES (HORS FISCALITÉ) (chap. 73)

- *Incinérateur* : la commune perçoit une recette de 44,5 K€ versée par la commune de Bruguières au titre de la nuisance occasionnée par l'incinérateur. Elle attend la même somme sur les exercices 2020 et 2021. Un montant de 39,5 K€ par an est retenue par la suite
- *Solde* : 2019 : 2,6 K€, aucune recette n'est prévue les années suivantes

▪ ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chap. 013)

- 4,8 K€ en 2019 (*remboursements liés aux arrêts maladie et des remboursement des tickets restaurant*)
- 2020 : 4,5 K€ 2021-2025 : aucune recette n'est prévue

▪ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (HORS DGF ET COMPENSATIONS FISCALES) (chap. 74)

2019 : 52,1 K€ ;

2020 : 52 K€ (-0,2 %)

- *FCTVA fonctionnement* : application du taux de compensation de la TVA payée en fonctionnement sur les travaux sur la voirie et les bâtiments publics réalisés en n-2
- *Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation* : 2019 : 33 K€, 38 K€ en 2020 et 28 K€ les années suivantes (*ralentissement du rythme des transactions immobilières*)
- *Solde participations diverses (fonds rythmes scolaires, élections, CAE,...)* : 19,1 K€ en 2019. En 2020, ce montant est fixé à 19 K€ et demeure identique les années suivantes

▪ PRODUITS DE GESTION (chap. 75)

- *Loyers – revenu des immeubles* : 2019 : 10,9 K€
- 2020-2025 : augmentation liée à l'indice de revalorisation des loyers (+1% par an)
- *Solde* : 4 K€ en 2019. Ce montant est ramené à 1 K€ les années suivantes

▪ PRODUITS EXCEPTIONNELS (chap. 77)

2019 : 7 K€

Aucun produit exception n'est estimé sur la période prospective

1.7 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - MONTANTS

Montants en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fct. Courant stricts	775 056	770 636	761 406	782 902	807 070	825 983	850 007
Impôts et taxes (73)	520 967	516 085	529 525	529 056	548 322	562 247	582 356
Contributions directes	456 697	463 292	484 998	489 529	508 796	522 720	542 829
Attribution FPIC	17 064	8 266	-	-	-	-	-
Incinérateur	44 527	44 527	44 527	39 527	39 527	39 527	39 527
Solde impôts et taxes	2 679	0	0	0	0	0	0
Dotations et participations (74)	213 286	227 623	204 840	223 691	228 477	233 349	237 147
DGF	139 494	147 001	153 319	171 118	175 880	180 723	184 495
Compensations fiscales	21 722	23 253	4 029	5 081	5 106	5 134	5 160
FCTVA fonctionnement	-	400	492	492	492	492	492
Taxe additionnelle aux droits de mutations	32 963	37 969	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Solde participations de fct courant	19 107	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000
Autres produits de fct courant	40 803	26 929	27 041	30 155	30 270	30 387	30 504
Produits du service (70)	25 918	14 920	14 922	17 925	17 928	17 931	17 933
REOM	268	271	273	276	279	282	284
Redevances services culturels	7 030	-	-	-	-	-	-
Redevances services à caractère de loisir	886	-	-	-	-	-	-
Locations diverses	3 085	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000
Solde produits de gestion	14 649	14 649	14 649	14 649	14 649	14 649	14 649
Autres pdt de gestion courante (75)	14 885	12 009	12 119	12 230	12 343	12 456	12 571
Revenu des immeubles	10 900	11 009	11 119	11 230	11 343	11 456	11 571
Solde atténuations de produits	3 985	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Atténuations de charges (013)	4 783	4 500	-	-	-	-	-
Produits de fct courant	779 838	775 136	761 406	782 902	807 070	825 983	850 007
Produits exceptionnels larges (77)	7 182	-	-	-	-	-	-
Produits de fonctionnement	787 021	775 136	761 406	782 902	807 070	825 983	850 007

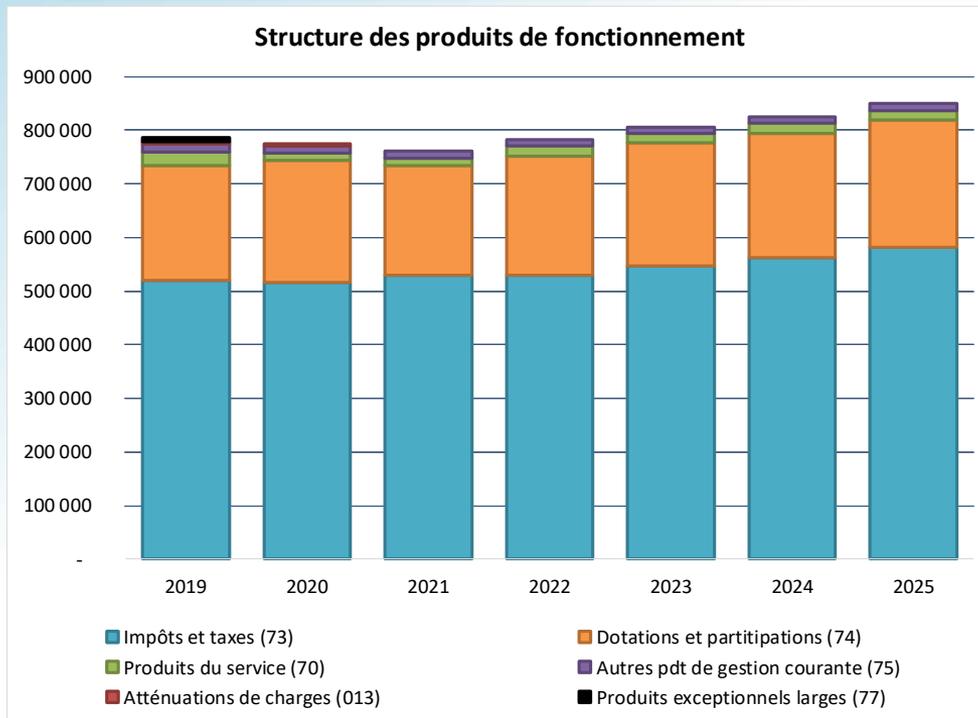
Les produits de fonctionnement passeraient de 787 K€ en 2019 à 850 K€ en 2025, soit une hausse de près de 63 K€ (+10,5 K€ en moyenne annuelle)

1.7 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – ÉVOLUTION NOMINALE

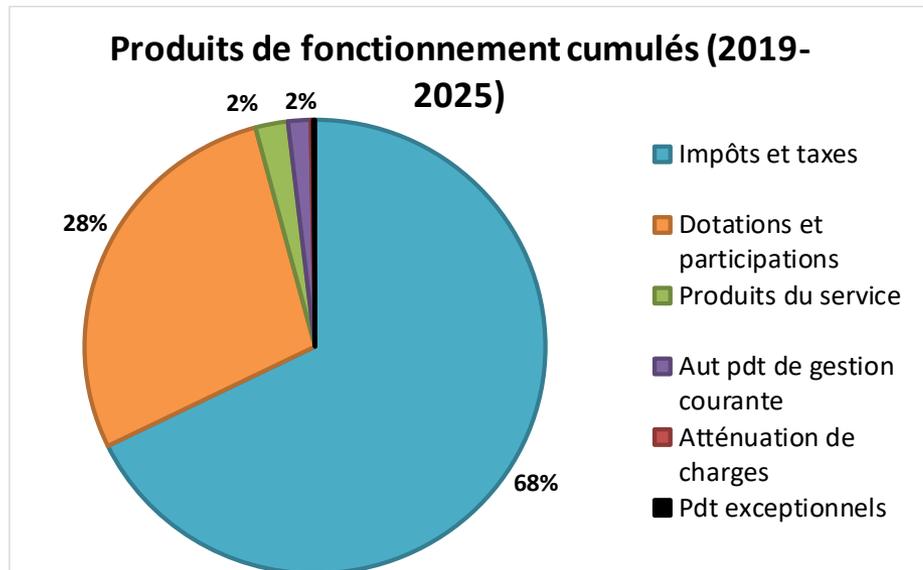
Evolution nominale	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
Produits de fct. Courant stricts	1,6%	-0,6%	-1,2%	2,8%	3,1%	2,3%	2,9%
Impôts et taxes (73)	1,9%	-0,9%	2,6%	-0,1%	3,6%	2,5%	3,6%
Contributions directes	2,9%	1,4%	4,7%	0,9%	3,9%	2,7%	3,8%
Attribution FPIC	s.o	-51,6%	-100,0%	s.o	s.o	s.o	s.o
Incinérateur	-2,0%	0,0%	0,0%	-11,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde impôts et taxes	-87,4%	-100,0%	-2,0%	-45,0%	-3,3%	-3,4%	-3,5%
Dotations et participations (74)	1,8%	6,7%	-10,0%	9,2%	2,1%	2,1%	1,6%
DGF	4,8%	5,4%	4,3%	11,6%	2,8%	2,8%	2,1%
Compensations fiscales	-21,3%	7,0%	-82,7%	26,1%	0,5%	0,6%	0,5%
FCTVA fonctionnement	s.o	s.o	23,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe additionnelle aux droits de mutations	-2,7%	15,2%	-26,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde participations de fct courant	-0,1%	-0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres produits de fct courant	-4,7%	-34,0%	0,4%	11,5%	0,4%	0,4%	0,4%
Produits du service (70)	-6,0%	-42,4%	0,0%	20,1%	0,0%	0,0%	0,0%
REOM	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Redevances services culturels	s.o	-100,0%	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o
Redevances services à caractère de loisir	s.o	-100,0%	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o
Locations diverses	s.o	-100,0%	s.o	s.o	0,0%	0,0%	0,0%
Solde produits de gestion	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres pdt de gestion courante (75)	-2,8%	-19,3%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
Revenu des immeubles	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Solde atténuations de produits	-20,6%	-74,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de charges (013)	s.o	-5,9%	-100,0%	s.o	s.o	s.o	s.o
Produits de fct courant	1,4%	-0,6%	-1,8%	2,8%	3,1%	2,3%	2,9%
Produits exceptionnels larges (77)	s.o	-100,0%	s.o	s.o	s.o	s.o	s.o
Produits de fonctionnement	1,3%	-1,5%	-1,8%	2,8%	3,1%	2,3%	2,9%

Les produits de fonctionnement progressent en moyenne de 1,3% chaque année sur la période prospective. Cette évolution est très inégale. La croissance des produits est observée sur les exercices 2022 et 2025, sous l'effet de la dynamique du produit fiscal et de la DGF. Les baisses enregistrées en 2020 et 2021 résultent principalement des effets de la crise sanitaire

1.7 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT – STRUCTURE



➤ En moyenne, environ 68% des produits de fonctionnement projetés sur la période proviennent des recettes du chapitre « *impôts et taxes* » (73). A elles seules, les contributions directes (produit des taxes « *ménages* ») représentent en moyenne 62% des produits de fonctionnement perçus



➤ Par ailleurs, les « *dotations et participations* » (74) majoritairement constituées des produits de la DGF, représentent 28% des recettes de fonctionnement. Les *produits de services* (70) et les *autres produits de gestion courante* (75) n'apportent que 4% de ces recettes

1.8 LA PROGRAMMATION DE L'INVESTISSEMENT

• Les dépenses d'investissement

Montant en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autres opérations d'équipement	113 591	16 765	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Total des dépenses directes d'équipement	113 591	16 765	15 000				

Au regard des éléments communiqués par la commune, un montant de 16,8 K€ de dépenses d'investissement est attendu en **2020**. La commune n'a pas prévu de programme d'investissement spécifique pour la période prospective.

Ainsi, une **enveloppe minimale d'investissement** a donc été déterminée de **2021** à **2025**. Celle-ci s'élève à 15 K€ et permet à la commune de réaliser des dépenses d'investissement courantes nécessaires

• Les recettes d'investissement

Montant en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autres opérations d'équipement	24 807	24 265					
Total des Subventions	24 807	24 265	-	-	-	-	-
Taxe d'aménagement	55 725	18 728	18 420	18 386	15 617	20 952	24 832
FCTVA	18 089	17 158	16 770	2 475	2 215	2 215	2 215
Amendes (c/1342)	6 325						
Produit des cessions							
Fonds de concours							
Autres recettes d'investissement	7 642						
Total des Recettes d'invest. hors emprunt	112 587	60 151	35 190	20 861	17 832	23 167	27 047

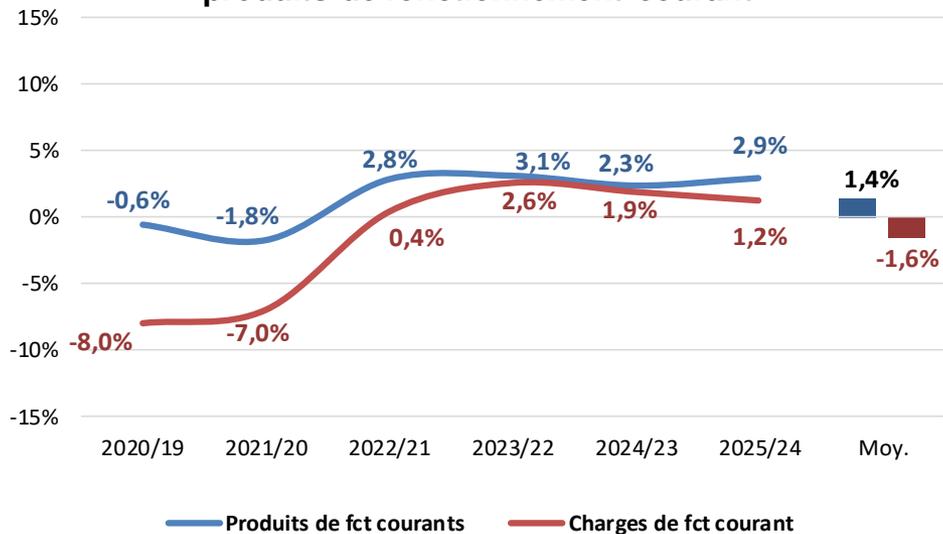
A l'exception des subventions attendues en **2020** (pour un montant de 24,3 K€), aucune subvention n'est programmée pour financer l'enveloppe maximale d'investissement programmée à compter de **2021**. Tout montant susceptible d'être perçu à ce titre permettra à la commune de réaliser un montant d'investissement plus important

Les autres recettes proviennent de la taxe d'aménagement (TA) et du FCTVA. A compter de **2020**, l'estimation du FCTVA est réalisée sur la base d'une éligibilité de 90% des dépenses d'investissement de l'exercice N-2. A compter de **2021**, le montant attendu de Taxe d'aménagement est calculé sur la base des nouveaux logements (la recette de **2020** est communiquée par la commune)

Présentation des résultats du scénario de référence

UN EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC) REVALORISÉ EN FIN DE PÉRIODE

Comparatif de l'évolution annuelle des charges et des produits de fonctionnement courant



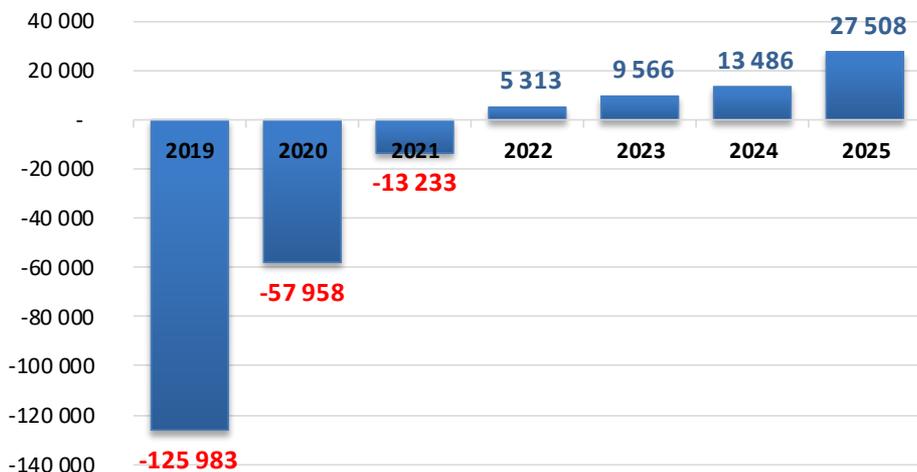
➤ Les dépenses et recettes de fonctionnement courant connaissent une évolution caractérisée par deux phases bien distinctes

➤ Les charges diminuent sensiblement en **2020** (-8%) et **2021** (-7%) du fait, notamment, de l'important effort de réduction des charges à caractère général et surtout des charges de personnel sur ces deux premiers exercices. A partir de **2022**, elles augmentent à un rythme assez inégal (entre +0,4% et +2,6). Ainsi, en moyenne, les dépenses se réduisent de -1,6% par an

➤ A l'instar des charges, les produits enregistrent, dans une moindre proportion, une diminution en **2020** (-0,6%) et **2021** (-1,8%). Cette contraction découle principalement de l'importante réduction des produits des services et de la baisse du montant de la TADM. Augmentant de nouveau à partir de **2022**, les recettes connaissent ensuite une croissance assez régulière (entre +2,3% et +3,1%) du fait du dynamisme des dotations perçues au titre de la DGF et de celui des produits des contributions directes. En moyenne, une augmentation annuelle des recettes de fonctionnement de +1,4% est observée

➤ Ainsi, la période prospective est marquée par une évolution moyenne plus dynamique des produits que des charges, ce qui se traduit dans l'évolution de l'Excédent Brut Courant qui retrouve un niveau positif à partir de **2022** et qui continue de croître jusqu'en **2025**, pour atteindre 27,5 K€

Excédent Brut Courant (€)

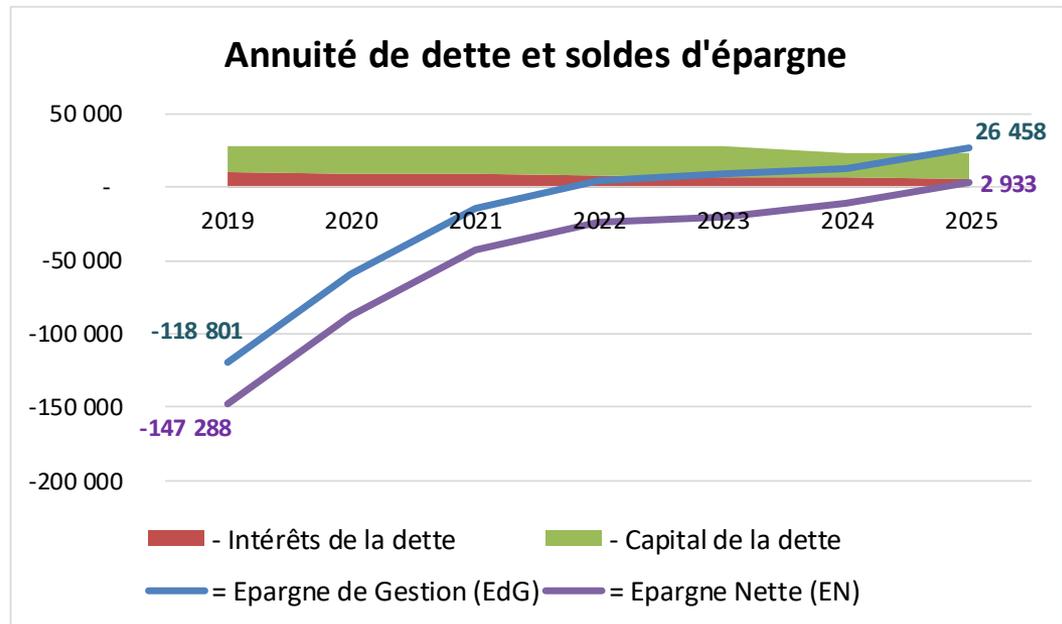


UNE ÉPARGNE NETTE A PEINE POSITIVE EN FIN DE PÉRIODE

Montants en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fct courant	779 838	775 136	761 406	782 902	807 070	825 983	850 007
- Charges de fct courant	905 822	833 094	774 640	777 589	797 504	812 497	822 499
= Excédent Brut Courant (EBC)	- 125 983	- 57 958	- 13 233	5 313	9 566	13 486	27 508
+ Solde exceptionnel large	7 182	- 998	- 1 008	- 1 018	- 1 028	- 1 039	- 1 049
= Epargne de Gestion (EdG)	- 118 801	- 58 956	- 14 242	4 295	8 538	12 447	26 458
- Intérêts de la dette	9 915	9 285	8 632	7 956	7 256	6 530	6 020
= Epargne Brute (EB)	- 128 716	- 68 241	- 22 874	- 3 661	1 282	5 917	20 438
- Capital de la dette	18 572	19 202	19 855	20 531	21 232	16 995	17 505
= Epargne Nette (EN)	- 147 288	- 87 443	- 42 729	- 24 192	- 19 949	- 11 078	2 933
ou EN retraitée du capital CT	- 147 288	- 87 443	- 42 729	- 24 192	- 19 949	- 11 078	2 933

➤ La programmation des dépenses d'investissement, se traduisant par l'établissement d'une enveloppe minimale d'investissement courant, est financée hors emprunt. En outre, l'annuité remboursée par la commune se réduit légèrement entre **2023** et **2024**

➤ En l'absence d'importantes opérations exceptionnelles, l'épargne nette suit l'évolution de l'excédent brut courant. Elle est donc nettement revalorisée sur la période, lui permettant de retrouver un niveau positif de 3 K€ en **2025** contre -147 K€ observés en **2019**

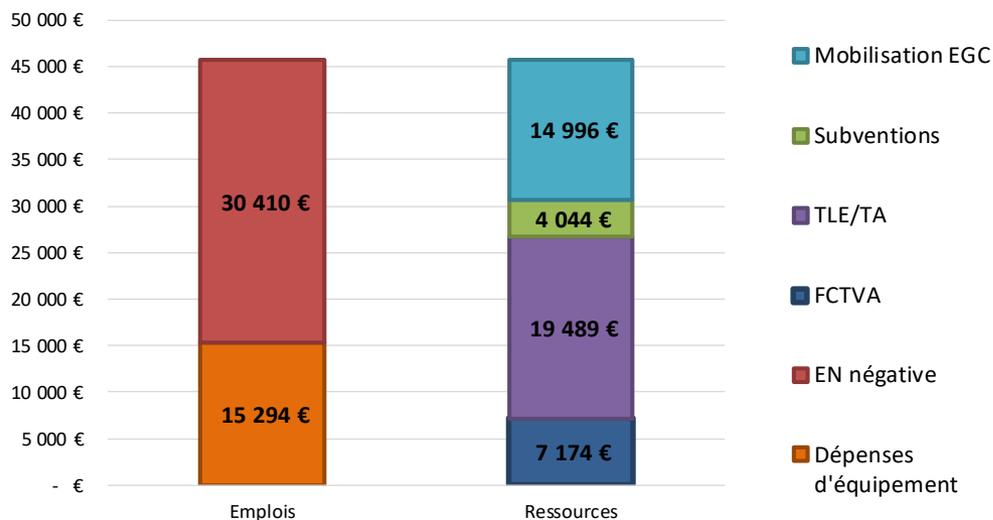


L'épargne nette est le solde obtenu au terme des opérations de fonctionnement après couverture, par les recettes d'exploitation, des charges de même nature élargies au capital de la dette ancienne et nouvelle

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DE LA DETTE

Montants en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dép. d'inv. hors annuité capital	113 591	16 765	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Financement de l'investissement	- 34 700	- 27 292	- 7 539	- 3 331	- 2 118	12 088	29 979
Epargne Nette	- 147 288	- 87 443	- 42 729	- 24 192	- 19 949	- 11 078	2 933
Ressources propres d'inv. (RPI)	81 456	35 886	35 190	20 861	17 832	23 167	27 047
FCTVA	18 089	17 158	16 770	2 475	2 215	2 215	2 215
Produit des cessions							
TLE/TA	55 725	18 728	18 420	18 386	15 617	20 952	24 832
Diverses RPI	7 642						
Subventions y.c. amendes	31 132	24 265					
Emprunt							
dont Emprunt court terme							
Variation de l'EGC	- 148 291	- 44 057	- 22 539	- 18 331	- 17 118	- 2 912	14 979

Financement moyen des investissements 2020-2025



➤ Entre 2020 et 2025, les dépenses d'équipement projetées s'élèvent à 91,8 K€ (15,3 K€ en moyenne annuelle). La commune doit également assumer le financement du déficit d'épargne nette observé sur la quasi-totalité de la période (30,4 K€ d'épargne nette négative en moyenne chaque année). En l'absence de programmation de subventions sur la prospective, la couverture des dépenses est majoritairement assurée par les ressources propres d'investissement (FCTVA et taxe d'aménagement) qui représentent environ 50% du financement moyen de l'investissement

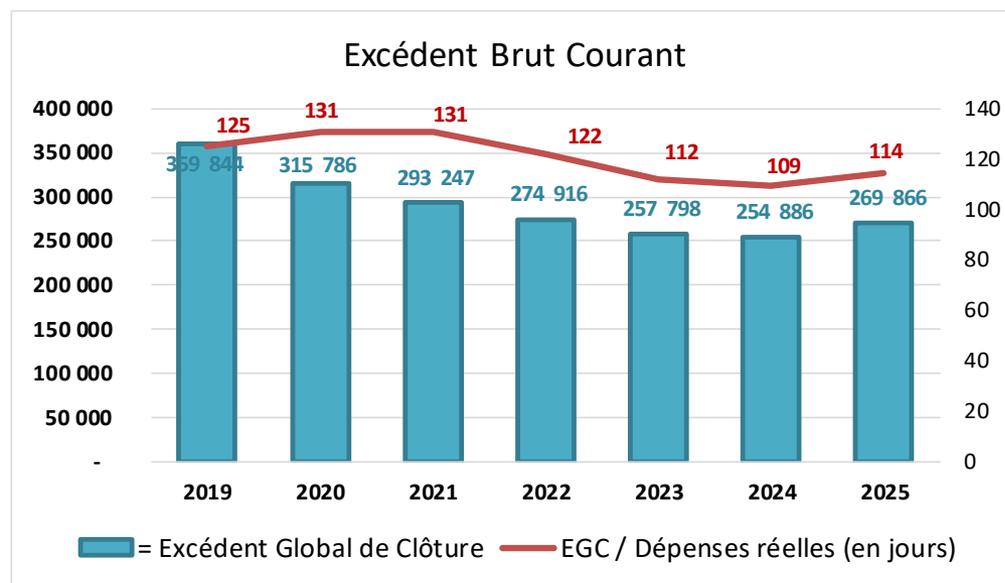
➤ L'excédent global de clôture (EGC) est également mobilisé pour assurer une partie de ce besoin de financement

UN EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE MAINTENU À UN NIVEAU SATISFAISANT

Montants en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles totales de l'année	1 047 900	879 344	819 135	822 094	842 019	852 061	862 074
Résultat capitalisés n-1	508 135	359 843	315 786	293 247	274 916	257 798	254 886
+ Variation EGC n	- 148 291	- 44 057	- 22 539	- 18 331	- 17 118	- 2 912	14 979
= Excédent Global de Clôture	359 844	315 786	293 247	274 916	257 798	254 886	269 866
EGC / Dépenses réelles (en jours)	125	131	131	122	112	109	114

➤ Etabli à *125 jours* de fonds de roulement au **31 décembre 2019**, l'excédent global de clôture (EGC) est mobilisé sur la quasi-totalité de la période prospective afin de financer les dépenses d'investissement et, surtout, faire face au déficit d'épargne nette. Il est en effet ponctionné chaque année entre **2020** et **2024** pour un montant total de près de 196 K€ (-18,7%) avant d'être légèrement abondé en **2025**

➤ Il demeure néanmoins en fin de période à un niveau de 270 K€, ce qui équivaut à *114 jours de dépenses*, soit largement au-delà du seuil minimal de fonds de roulement nécessaire à la commune pour faire face à ses dépenses courantes

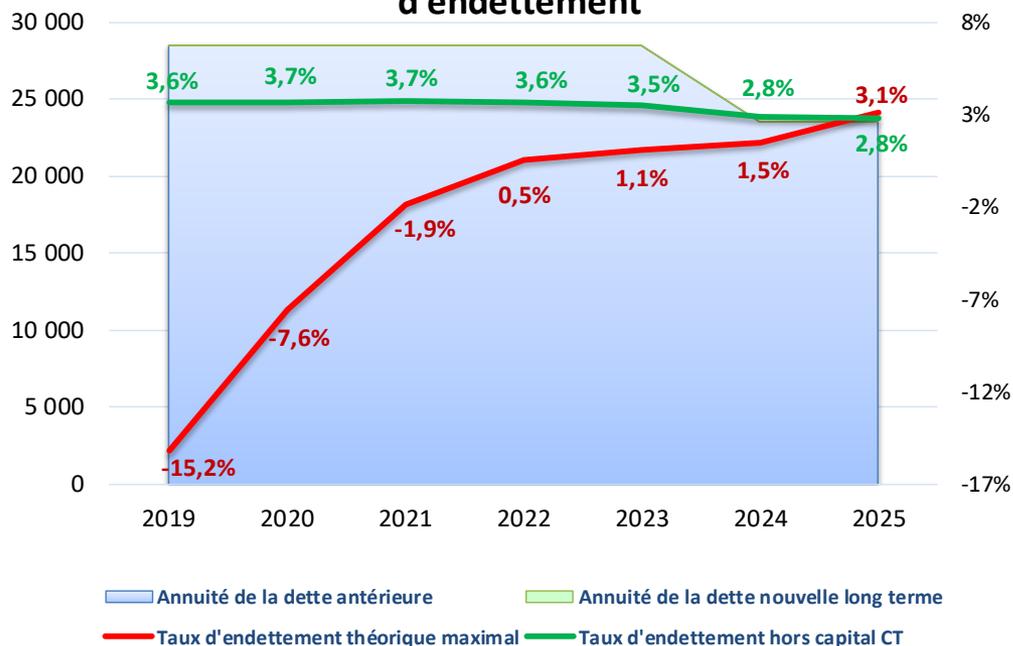


L'équivalent jour est obtenu par le calcul suivant : excédent global de clôture / dépenses réelles totales. On considère qu'un fonds de roulement équivalent à un mois de dépenses est suffisant à une commune pour faire face à ses dépenses courantes, dès lors qu'elle encaisse mensuellement les douzièmes de fiscalité et de DGF

UN TAUX D'ENDETTEMENT EN LÉGÈRE DIMINUTION, À PEINE INFÉRIEUR AUX SEUILS D'ALERTE EN FIN DE PÉRIODE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital de la dette	18 572	19 202	19 855	20 531	21 232	16 995	17 505
Intérêts de la dette	9 915	9 285	8 632	7 956	7 256	6 530	6 020
Annuité de la dette	28 487	23 526	23 526				
Taux d'endettement hors capital CT	3,6%	3,7%	3,7%	3,6%	3,5%	2,8%	2,8%
Taux d'endettement théorique maximal	-15,2%	-7,6%	-1,9%	0,5%	1,1%	1,5%	3,1%

Evolution de l'annuité de dette et du taux d'endettement

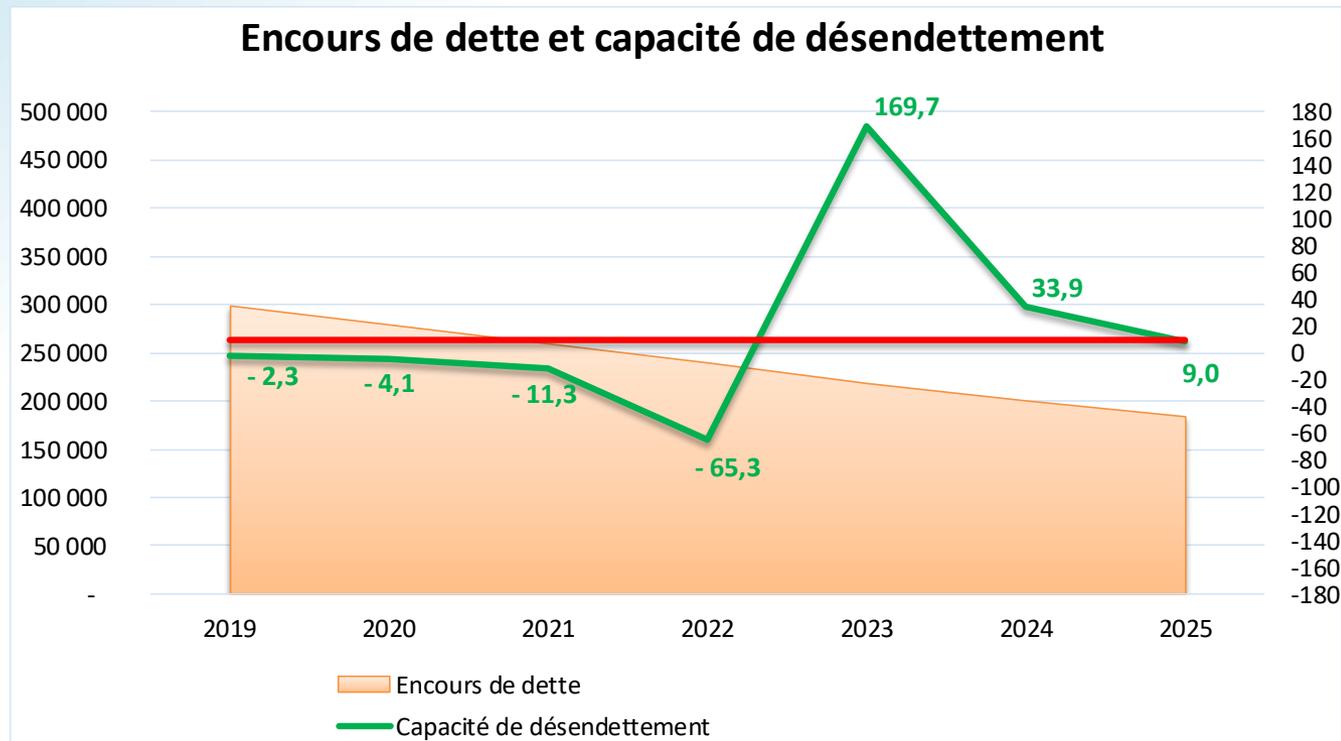


➤ En l'absence de nouveaux emprunts, l'annuité correspond au remboursement de la dette ancienne. Elle diminue en 2024 en raison de l'extinction d'un emprunt

➤ Le *taux d'endettement* (rapport de l'annuité de dette sur les recettes de fonctionnement) de la commune diminue donc légèrement sur la période prospective. Bien que relativement faible, il demeure néanmoins, de 2019 à 2024 à un niveau supérieur au *taux d'endettement maximum* que peut supporter la commune. En présence d'un déséquilibre de la section de fonctionnement en début de période, la commune fait face à une annuité supérieure à celle qu'elle est en capacité d'assumer. Cette situation prend fin en 2025, le *taux d'endettement théorique maximal* retrouvant un niveau supérieur au taux d'endettement de la commune

Le *taux d'endettement maximum* est obtenu après détermination du poids des charges de fonctionnement dans les recettes de même nature. Il mesure le poids de l'annuité maximale que peut assumer la commune sur l'exercice.

UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT ILLUSTRANT UNE SITUATION DÉGRADÉE TENDANT À S'AMÉLIORER



➤ En l'absence de souscription de nouveaux emprunts, l'encours de dette long terme tend à diminuer sur la période prospective, sous l'effet de la réduction de l'encours de dette ancienne. La *capacité de désendettement* de la commune (*ratio encours de dette/épargne brute*)* fluctue énormément sur la période prospective

➤ En effet, cet indicateur, fortement contraint par le niveau d'épargne brute dégagé chaque année, s'avère négatif jusqu'en **2022** en raison du niveau négatif de ce solde d'épargne. Sous l'effet de la revalorisation des soldes d'épargne, il retrouve un niveau positif dès **2023** mais demeure nettement au-delà des seuils prudeniels. Ce n'est qu'à partir de **2025** que la capacité de désendettement retombe en-deçà du seuil de vigilance. A noter que, ce seuil de vigilance de la capacité de désendettement est estimé à 10 ans en analyse financière

* Ratio permettant de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	456 657	463 292	484 998	489 529	508 796	522 720	542 829
Autres impôts et taxes	64 310	52 793	44 527	39 527	39 527	39 527	39 527
Dotations et participations	213 286	227 623	204 840	223 691	228 477	233 349	237 147
Autres produits fct courant	45 586	31 429	27 041	30 155	30 270	30 387	30 504
Produits exceptionnels larges	7 182	0	0	0	0	0	0
Produits de Fonctionnement	787 021	775 136	761 406	782 902	807 070	825 983	850 007
Ev° nominale Charges fct courant strictes	10,7%	-9,7%	-8,7%	-0,7%	1,8%	1,1%	0,4%
Charges fct courant strictes	823 466	751 042	692 523	694 787	714 602	729 472	739 397
Atténuations de produits	82 356	82 052	82 116	82 802	82 902	83 025	83 102
Ch. exceptionnelles larges	0	998	1 008	1 018	1 028	1 039	1 049
Annuité de dette	28 487	28 487	28 487	28 487	28 487	23 526	23 526
Ch. de Fonctionnement larges	934 309	862 579	804 135	807 094	827 019	837 061	847 074
Epargne nette	-147 288	-87 443	-42 729	-24 192	-19 949	-11 078	2 933
Dép Inv. hs Capital	113 591	16 765	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Rec.Inv. hs Emprunt	112 588	60 151	35 190	20 861	17 832	23 167	27 047
Emprunt (hors prêt relais)	0	0	0	0	0	0	0
Variation EGC choisie	-148 291	-44 057	-22 539	-18 331	-17 118	-2 912	14 979
Montant de l'EGC au 31/12 de l'exercice	359 844	315 786	293 247	274 916	257 798	254 886	269 866
<i>EGC/dépenses réelles (en jours)</i>	125	131	131	122	112	109	114
Variables de pilotage							
<i>Excédent brut courant (EBC)</i>	<i>-125 983</i>	<i>-57 958</i>	<i>-13 233</i>	5 313	9 566	13 486	27 508
<i>Annuité/produits de fonctionnement</i>	3,7%	3,7%	3,7%	3,6%	3,5%	2,8%	2,8%
<i>Encours/épargne brute</i>	<i>-2,3</i>	<i>-4,1</i>	<i>-11,3</i>	<i>-65,3</i>	<i>169,7</i>	<i>33,9</i>	9,0

CONCLUSION DE L'ÉTUDE

- Compte tenu des hypothèses d'évolution arrêtées par l'équipe municipale, la commune de Mirepoix-sur-Tarn semble en mesure de retrouver une situation financière moins dégradée que celle présentée dans l'analyse rétrospective précédemment restituée. Ce retour à l'équilibre est réalisé grâce à d'importants efforts sur la section de fonctionnement (notamment via une importante diminution des charges) et à une enveloppe d'investissement réduite à un faible niveau de 15 K€ par an dès **2021** (hors subventions)
- En raison d'une croissance moyenne plus importante des produits de fonctionnement que des charges de même nature (en particulier en **2020** et **2021** où les dépenses sont réduites de -8% et -7%), l'excédent brut courant (EBC) est revalorisé, pour atteindre 27,5 K€ en **2025**. L'épargne nette suit la même tendance que les autres soldes d'épargne : après avoir enregistré au niveau négatif pendant la quasi-totalité de la période prospective, elle retrouve, en fin de période un niveau très légèrement positif de 3K€
- Dans le même temps, mobilisé pour financer l'enveloppe d'investissement courant et combler le déficit d'épargne nette, l'excédent global de clôture (EGC), bien qu'abondé en **2025**, est réduit de plus de 186 K€ entre **2019** et **2025** et ramené 270 K€. Il se situe néanmoins, en fin de période prospective à un niveau nettement au-delà du seuil minimal de 30 jours
- Face à une section de fonctionnement déficitaire en début de prospective, les indicateurs d'endettement se situent au-delà des seuils d'alerte pendant la quasi-totalité de la période prospective. Cependant, grâce à la revalorisation des soldes d'épargne, ces indicateurs d'endettement tendent à s'améliorer et retrouvent des niveaux à peine corrects en **2025**

A la lumière de ce constat, la situation financière de la commune de Mirepoix-sur-Tarn apparaît assainie, bien que demeurant précaire. Cette étude s'appuie cependant sur les hypothèses d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement telles qu'arrêtées lors de la réunion de cadrage. Toute recette moins importante ou toute dépense supplémentaire viendra nécessairement impacter les équilibres financiers de la commune

Face à une enveloppe d'investissement programmée très faible, un second scénario est simulé afin d'estimer les efforts nécessaires pour que la commune puisse réaliser des dépenses d'équipement plus importantes

Présentation des résultats du scénario alternatif

*Revalorisation de l'enveloppe d'investissement de
la commune*

- ✓ *Augmentation des taux d'imposition*
- ✓ *Mobilisation plus importante de l'Excédent Global
de Clôture (EGC)*

Les autres hypothèses restent identiques au scénario de référence

UNE AUGMENTATION PONCTUELLE DU TAUX DE FONCIER BÂTI ET NON BÂTI

➤ Il est proposé, dans ce scénario de procéder à une hausse ponctuelle de taux en **2022**. Pour rappel dans le scénario de référence, le taux de TFPB reste figé à **43,17 %** durant toute la période. Le taux de TFPNB l'est également à hauteur de **162,10 %**. Dans cette hypothèse, la croissance du taux est de 5% en **2022**, portant le taux de TFPB à **45,33%** (+2,16 points) et le taux de TFPNB à **170,21%** (+8,11 points) :

Récapitulatif	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases TH	1 143 364	1 159 000	21 169	21 381	21 595	21 811	22 029
x Taux TH	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%	24,98%
= Produit TH	285 612	289 518	5 288	5 341	5 394	5 448	5 503
Bases FB	686 330	698 100	682 793	689 143	717 639	738 101	767 854
x Taux FB	21,27%	21,27%	43,17%	45,33%	45,33%	45,33%	45,33%
+ Ajustement coefficient correcteur			159 407	160 890	167 542	172 319	179 266
= Produit FB	145 982	148 486	454 169	473 268	492 838	506 889	527 323
Bases FNB	15 461	15 600	15 756	15 914	16 073	16 233	16 396
x Taux FNB	162,10%	162,10%	162,10%	170,21%	170,21%	170,21%	170,21%
= Produit FNB	25 062	25 288	25 540	27 086	27 357	27 630	27 906
= Produit total	456 657	463 292	484 998	505 694	525 588	539 968	560 732
+ Rôles supplémentaires	40						
Contributions directes	456 697	463 292	484 998	505 694	525 588	539 968	560 732
Gain de produit fiscal	-	-	-	16 165	16 793	17 248	17 903

➤ Cette hausse permettra de dégager un produit fiscal supplémentaire entre 16 K€ et 18 K€ chaque année à partir de **2022**.

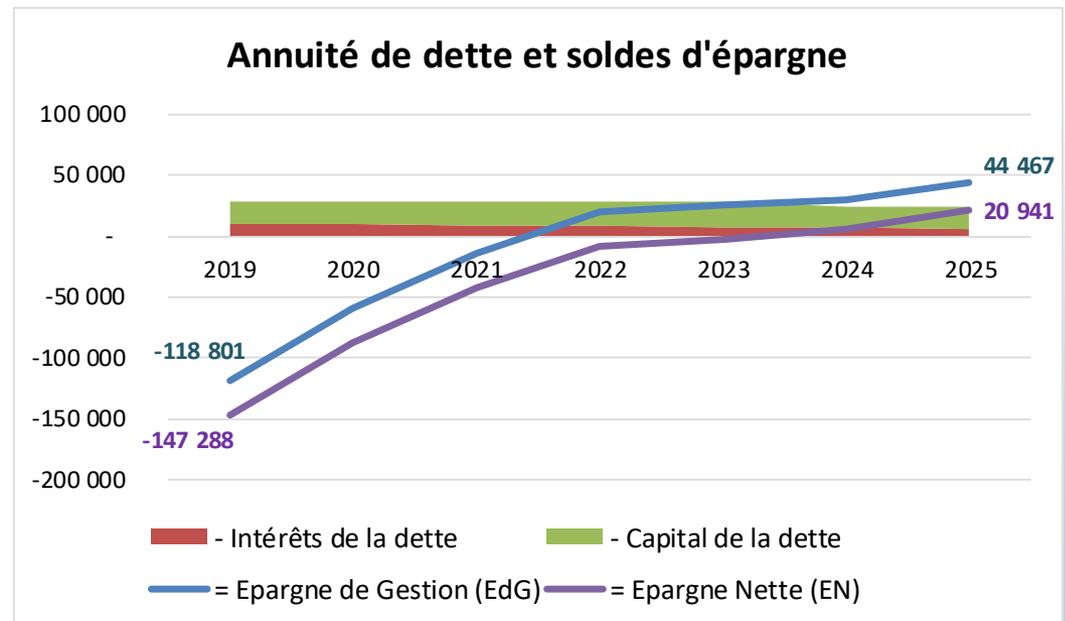
➤ Les taux pratiqués sur la commune étant situés très légèrement au-dessus de la moyenne nationale et au-delà de ce qui est pratiqué sur les communes limitrophes, ce gain de produit de fonctionnement ici obtenu par mobilisation du levier fiscal, peut être obtenu par d'autres biais. En effet, la commune peut décider d'accroître l'effort sur ses charges de fonctionnement ou dégager des recettes sur d'autres postes

UNE ÉPARGNE NETTE POSITIVE

Montants en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fct courant	779 838	775 136	761 406	799 067	823 966	843 335	868 015
- Charges de fct courant	905 822	833 094	774 639	777 589	797 504	812 497	822 499
= Excédent Brut Courant (EBC)	- 125 983	- 57 958	- 13 233	21 479	26 463	30 838	45 516
+ Solde exceptionnel large	7 182	- 998	- 1 008	- 1 018	- 1 028	- 1 039	- 1 049
= Epargne de Gestion (EdG)	- 118 801	- 58 956	- 14 242	20 460	25 434	29 799	44 467
- Intérêts de la dette	9 915	9 285	8 632	7 956	7 256	6 530	6 020
= Epargne Brute (EB)	- 128 716	- 68 241	- 22 874	12 504	18 179	23 269	38 447
- Capital de la dette	18 572	19 202	19 855	20 531	21 232	16 995	17 505
= Epargne Nette (EN)	- 147 288	- 87 443	- 42 729	- 8 027	- 3 053	6 274	20 941
ou EN retraitée du capital CT	- 147 288	- 87 443	- 42 729	- 8 027	- 3 053	6 274	20 941

➤ La programmation de cette nouvelle enveloppe maximale d'investissement est toujours financée sans emprunt. Ainsi, les soldes d'épargne sont revalorisés grâce aux produits de fonctionnement dynamisés par la hausse ponctuelle de fiscalité simulée dans cette hypothèse

➤ Le niveau d'épargne nette est donc augmenté sur la période et devient positif dès **2024** (et non **2025** comme cela est le cas dans le premier scénario). Ce solde atteint un niveau de près de 21 K€ en **2020** (contre 3 K€ dans le scénario de référence)

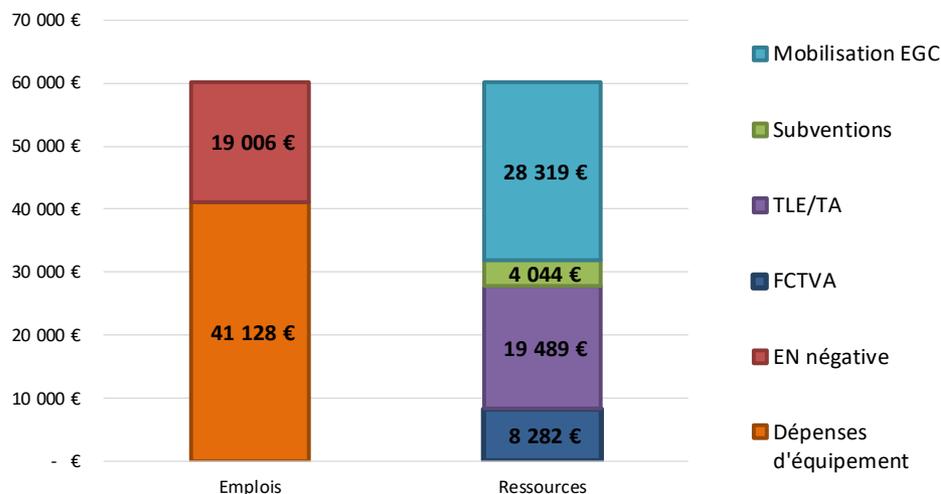


L'épargne nette est le solde obtenu au terme des opérations de fonctionnement après couverture, par les recettes d'exploitation, des charges de même nature élargies au capital de la dette ancienne et nouvelle

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DE LA DETTE

Montants en €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dép. d'inv. hors annuité capital	113 591	16 765	15 000	30 000	45 000	65 000	75 000
Financement de l'investissement	- 34 700	- 27 292	- 7 539	12 834	14 778	31 655	52 417
Epargne Nette	- 147 288	- 87 443	- 42 729	- 8 027	- 3 053	6 274	20 941
Ressources propres d'inv. (RPI)	81 456	35 886	35 190	20 861	17 832	25 381	31 476
FCTVA	18 089	17 158	16 770	2 475	2 215	4 429	6 644
Produit des cessions							
TLE/TA	55 725	18 728	18 420	18 386	15 617	20 952	24 832
Diverses RPI	7 642						
Subventions y.c. amendes	31 132	24 265					
Emprunt							
dont Emprunt court terme							
Variation de l'EGC	- 148 292	- 44 057	- 22 539	- 17 166	- 30 222	- 33 345	- 22 583
Excédent Global de Cloture	359 843	315 786	293 247	276 081	245 859	212 514	189 931
EGC / dépenses réelles (en jours)	125	131	131	120	103	86	75

Financement moyen des investissements 2020-2025

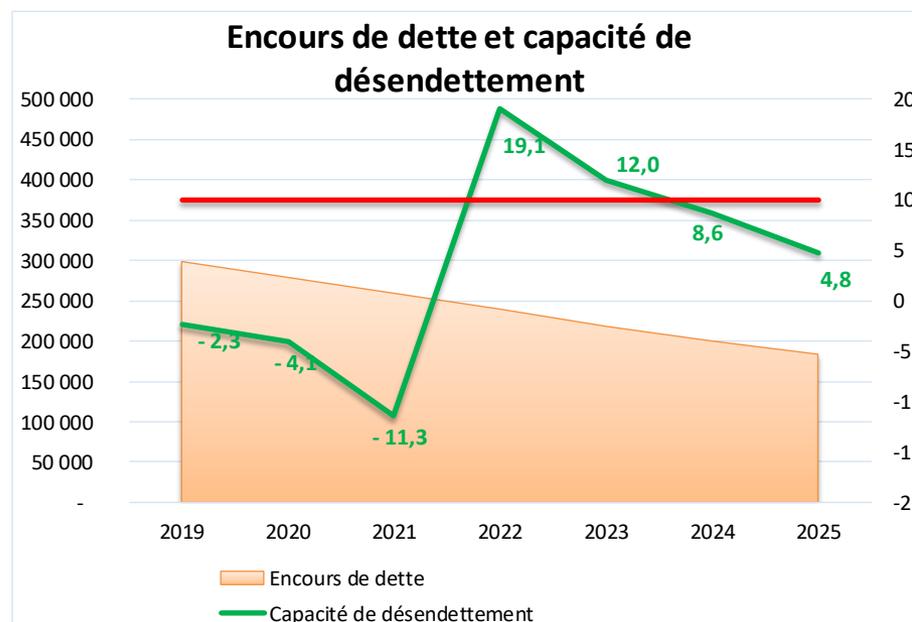
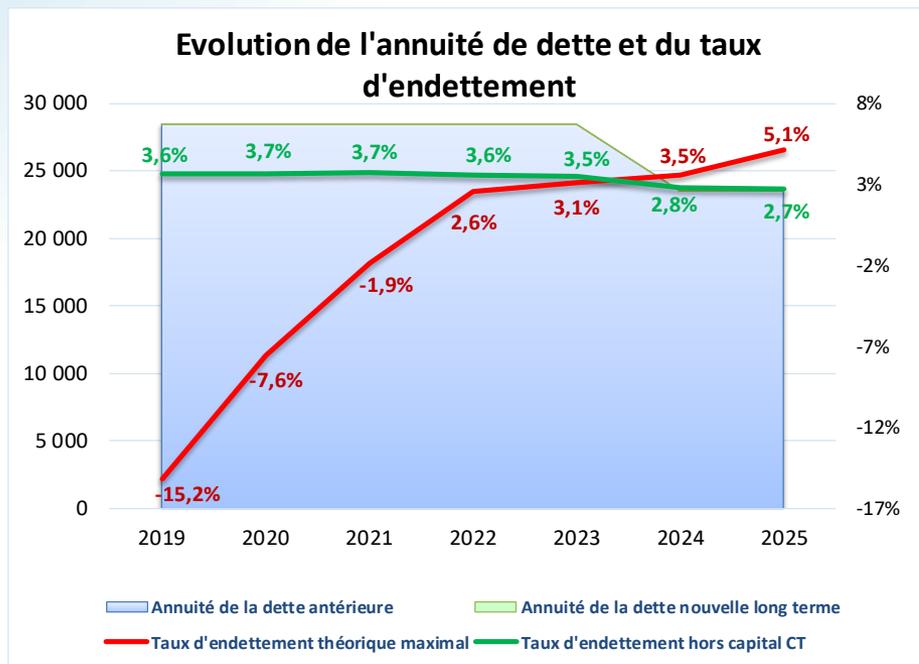


➤ Dans cette hypothèse, les dépenses d'équipement réalisés entre **2021** et **2025** s'élèveraient à 247 K€ (contre 92 K€ dans le scénario de référence). Afin de réaliser ce niveau d'investissement sans recourir à l'emprunt, et l'absence de subventions, l'EGC s'avère davantage mobilisé

➤ En effet, à la différence du scénario de référence, l'excédent global de clôture (EGC) est fortement mobilisé pour financer une partie de ces dépenses d'équipement et combler le déficit d'épargne nette enregistré par la commune jusqu'en **2023**. Il se situe néanmoins au **31 décembre 2025** à 75 jours de fonds de roulement, demeurant ainsi nettement au-delà du seuil minimal de 30 jours

DES INDICATEURS D'ENDETTEMENT SATISFAISANTS EN FIN DE PÉRIODE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital de la dette	18 572	19 202	19 855	20 531	21 232	16 995	17 505
Intérêts de la dette	9 915	9 285	8 632	7 956	7 256	6 530	6 020
Annuité de la dette	28 487	23 526	23 526				
Taux d'endettement hors capital CT	3,6%	3,7%	3,7%	3,6%	3,5%	2,8%	2,7%
Taux d'endettement théorique maximal	-15,2%	-7,6%	-1,9%	2,6%	3,1%	3,5%	5,1%



➤ En l'absence de nouveau recours à l'endettement et face à une importante revalorisation des soldes d'épargne, les indicateurs d'endettement retrouvent des niveaux convenables. En effet, cette hypothèse s'appuie sur une croissance des produits de fonctionnement entraînant une revalorisation plus rapide des soldes d'épargne que dans le scénario de référence

➤ Par conséquent le *taux d'endettement théorique maximal* de la commune s'accroît pour atteindre 5,1% en 2025, tandis que le *taux d'endettement* communal ne se situe qu'à 2,7%. Dans le même temps, la *capacité de désendettement* de la commune atteint moins de 9 années dès 2024 et tombe à environ 5 ans en fin de prospective. Ces deux indicateurs traduisent une situation d'endettement satisfaisante en fin de prospective, la commune retrouvant même une capacité d'emprunt au-delà de la période étudiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	0,0%	0,0%	5,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	456 657	463 292	484 998	505 694	525 588	539 968	560 732
Autres impôts et taxes	64 310	52 793	44 527	39 527	39 527	39 527	39 527
Dotations et participations	213 286	227 623	204 840	223 691	228 580	233 453	237 252
Autres produits fct courant	45 586	31 429	27 041	30 155	30 270	30 387	30 504
Produits exceptionnels larges	7 182	0	0	0	0	0	0
Produits de Fonctionnement	787 021	775 136	761 406	799 067	823 966	843 335	868 015
Ev° nominale Charges fct courant strictes	10,7%	-9,7%	-8,7%	-0,7%	1,8%	1,1%	0,4%
Charges fct courant strictes	823 466	751 042	692 523	694 787	714 602	729 472	739 397
Atténuations de produits	82 356	82 052	82 116	82 802	82 902	83 025	83 102
Ch. exceptionnelles larges	0	998	1 008	1 018	1 028	1 039	1 049
Annuité de dette	28 487	28 487	28 487	28 487	28 487	23 526	23 526
Ch. de Fonctionnement larges	934 309	862 579	804 135	807 094	827 019	837 061	847 074
Epargne nette	-147 288	-87 443	-42 729	-8 027	-3 053	6 274	20 941
Dép Inv. hs Capital	113 591	16 765	15 000	30 000	45 000	65 000	75 000
Rec.Inv. hs Emprunt	112 587	60 151	35 190	20 861	17 832	25 381	31 476
Emprunt (hors prêt relais)	0	0	0	0	0	0	0
Variation EGC choisie	-148 292	-44 057	-22 539	-17 166	-30 222	-33 345	-22 583
Montant de l'EGC au 31/12 de l'exercice	359 843	315 786	293 247	276 081	245 859	212 514	189 931
<i>EGC/dépenses réelles (en jours)</i>	125	131	131	120	103	86	75
Variables de pilotage							
Excédent brut courant (EBC)	-125 983	-57 958	-13 233	21 479	26 463	30 838	45 516
Annuité/produits de fonctionnement	3,6%	3,7%	3,7%	3,6%	3,5%	2,8%	2,7%
Encours/épargne brute	-2,3	-4,1	-11,3	19,1	12,0	8,6	4,8

➤ Dans cette simulation, reposant sur une augmentation des produits de fonctionnement (simulé ici via le levier fiscal) et sur la simulation d'une enveloppe d'investissement plus importante, la situation financière de la commune apparaît satisfaisante. L'épargne nette retrouve un niveau positif dès **2024** et se situe à près de 21 K€ en **2025** (contre 3K€ dans la première hypothèse). Les indicateurs d'endettement retrouvent eux aussi des niveaux convenables. L'EGC, bien que plus fortement ponctionné que dans le scénario de référence se situe en fin de période à environ 2 mois et demi de fonds de roulement, soit un niveau nettement au-dessus du seuil minimal conseillé